

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 décembre 2020

L'an deux mille vingt et le quatorze décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Coulommiers, légalement convoqué le 08 décembre 2020, s'est réuni à La Sucrerie sous la présidence de Madame Laurence PICARD, Maire.

Étaient présents : Laurence PICARD, Pascal FOURNIER, Sophie DELOISY, Daniel BOULVRAIS, Sarah ESMIEU, Jean BARDET, Claude LORENTER, Matthieu BRUN, Sylviane PERRIN, Eric DAMET, Mohammed MARWANE, Noua DIAB, Alain LIVACHE, Patrick ASHFORD, Brigitte DOZINEL, Michèle KIT, Sonia ROMAIN, Xavier PIERRETTE, Kevin CHEVRIER, Bastien GIBAUT, Valérie MARTINAUD, Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM, Pierre MAIREY

Ont donné procuration : Christine DARRAS à Sophie DELOISY, Franck RIESTER à Laurence PICARD, Bertrand POULMAIRE à Matthieu BRUN, Gaby SAVANNE à Sarah ESMIEU, Milca DEL ZOTTO à Jean BARDET, Valentin OUSSELIN à Kevin CHEVRIER

Absents excusés : Christine DARRAS, Franck RIESTER, Bertrand POULMAIRE, Gaby SAVANNE, Milca DEL ZOTTO, Valentin OUSSELIN

Madame Michèle KIT, secrétaire de séance.

Laurence PICARD

Bonsoir à toutes et à tous, je vais commencer par faire l'appel.

Si vous le voulez bien mes chers collègues, je voudrais juste commencer par vous rappeler que le 12 novembre dernier, Jean-Vincent DAUNA nous a quitté brutalement. Beaucoup de Columériens ont connu le médecin, l'ORL qu'il fut. De nombreux autres ont aussi connu l' élu municipal, l'homme cultivé, amateur de sports. Il fut pour beaucoup d'entre nous, notre collègue au conseil municipal de 1983 à 2020. Il a représenté la Ville de Coulommiers dans de nombreuses instances liées à la santé, c'était son sujet de prédilection évidemment. Il a participé à la création de la maison de santé universitaire et pluri-professionnelle de Coulommiers. Il a mis en œuvre le contrat local de santé. Il a initié l'action Sports Santé. Il a présidé en 2019 le Conseil de surveillance du GHEF. C'était aussi un grand amateur de sports également, notamment le tennis, le rugby, et puis il a passé beaucoup de week-end sur les terrains de sport de Coulommiers pendant de très nombreuses années. A titre personnel, je dois dire que ça m'a beaucoup ému aussi parce que je n'oublie pas que c'est Jean-Vincent DAUNA qui m'a passé un coup de fil en 1995 pour me demander de venir sur la liste qui se présentait aux élections municipales. Nous n'oublierons pas cette figure de Coulommiers et je propose ce soir d'observer une minute de silence en la mémoire de Jean-Vincent DAUNA.

Aude CANALE

Juste, excusez-moi, bien sûr on va s'associer à cette minute de silence, moi j'aimerais aussi puisque nous avons perdu cet été Mme Belvergé qui était aussi conseillère municipale et très récemment M. Sterchi, qu'on associe ces deux personnes à cette minute de silence.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Canale, nous avons fait une minute de silence (interrompue)

Aude CANALE

Non

Laurence PICARD

Laissez moi finir.

Nous avons fait une minute de silence pour Mme Belvergé, mais si !

Aude CANALE

Ah je vous assure que non.

Laurence PICARD

Mais bien sûr que si.

Aude CANALE

Je vous assure que non.

Laurence PICARD

Bref, je vous propose de respecter cette minute de silence tous ensemble.

(tout le monde se lève pour observer 1 minute de recueillement)

Je vous remercie.

Quelques informations sur la vie de notre commune pour vous signaler que nous avons prolongé l'opération Mobil Tests jusqu'à la fin décembre. Donc nous avons pensé que c'était important que les Columériens et les gens du territoire puissent venir se faire tester. Donc c'est jusqu'au 31 décembre, toujours sur le parking des Tanneries.

Nous avons mercredi soir une réunion avec les pharmaciens, les responsables de la Maison de Santé et des infirmières libérales pour voir quand nous allons pouvoir, ensuite, prendre le relais avec les tests antigéniques.

Un mot également des nouvelles mesures sanitaires qui vont nous être imposées à partir de demain. Donc, ce sera demain la fin du confinement strict et la mise en place du couvre-feu de 20h à 6h. La fin des attestations pour nous, les déplacements entre régions sont autorisés. L'instauration, en revanche, d'un couvre feu de 20h à 6h, sauf pour le 24 décembre, avec là encore des dérogations possibles mais très limitées pour des déplacements professionnels entre autre. La prolongation pendant trois semaines des lieux accueillant du public, les salles de cinéma, théâtre et musées. On espère une réouverture le 7 janvier 2021. Il y a toujours une interdiction de rassemblement sur la voie publique. Et, pour le 20 janvier on nous annonce des ouvertures, si les conditions sanitaires le permettent, des salles de sports, des restaurants. Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent reprise des cours en présentiel dans les Universités 15 jours plus tard. Puis, possible réouverture des stations de ski courant janvier, ça c'est moins important pour notre secteur.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule de notre conseil.

Je vous propose de passer maintenant à l'approbation du procès-verbal du 21 septembre 2020, est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Aude CANALE

Oui, vu qu'à la page 71, j'ai été, de nombreuses fois, interrompues, je voulais dire que lorsque je disais qu'il y avait 70 personnes, j'avais ajouté qu'il y avait des familles avec des enfants.

Laurence PICARD

Alors de quoi parlez-vous ?

Aude CANALE

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ah oui, excusez moi, il s'agissait de la question de la culture et je disais qu'à la Ville Haute il y avait des jeunes qui faisaient des choses intéressantes.

Laurence PICARD

Ah oui, l'histoire du clip sauvage.

Aude CANALE

Et vous aviez dit que c'était du rap sauvage.

Laurence PICARD

Du clip sauvage, pas du rap sauvage.

Aude CANALE

C'est marqué aux clips de rap sauvage. Je relis tel que c'est.

Laurence PICARD

Oui mais clip de rap, sauvage. C'est pas le rap sauvage, c'est le clip qui est sauvage, sans autorisation c'est ça. Le rap n'a pas besoin d'autorisation pour exister, il existe. Le clip a besoin d'une autorisation pour être tourné, c'est tout.

Aude CANALE

D'accord. En cas, je vous disais que c'était plutôt sympathique et qu'il y avait des familles notamment dans ce cortège. Mais, il y avait 70 personnes dont plusieurs familles avec des enfants, voilà.

Laurence PICARD

Et je reprends, sans autorisation et avec des armes factices. On peut apprécier ou pas.

Aude CANALE

Alors vous savez, une arme factice, oui mon fils a un sabre laser ça peut être considéré comme une arme factice.

Laurence PICARD

Vous pouvez jouer avec ce que vous voulez. Enfin, nous ça ne nous paraît pas normal d'être sur un toit, sans autorisation, pour tourner un clip avec des armes factices, voilà. Mais, c'est un point de vue. On peut les soutenir ou trouver que ça n'est pas tout à fait comme ça que ça fonctionne.

Aude CANALE

Oui alors du coup vous pouvez les soutenir en disant qu'il y a peut-être des choses à améliorer, par exemple.

Laurence PICARD

Vous les soutenez si vous voulez, nous on leur dit c'est pas comme ça que ça se passe.

Parfait c'est noté, d'autres remarques ?

Je vous propose de, avec cette remarque, la correction sera faite, de l'adopter. Y a-t-il des abstentions ? des votes contre ? Non. Je vous remercie.

Passons à la question n°1

N° 2020-DEL-153 - DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION TRAVAUX ET BATIMENTS SUITE A LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Donc nous avons une commission dans laquelle Alexis n'avait pas été remplacé à la commission Travaux et bâtiments.

Donc nous vous proposons la candidature de M. Bertrand POULMAIRE.

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n°2020 DEL 043 approuvant la composition de la commission Travaux et Bâtiments

Vu la lettre de démission de son mandat de conseiller municipal présentée par M. Alexis Montoisly le 21 septembre 2020 ;

Vu la délibération N° 2020-DEL-134 portant sur l'installation d'un conseiller municipal de la liste Coulommiers Demain ;

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau représentant de cette liste à la commission Travaux et Bâtiments ;

PROPOSE

La commission Travaux et Bâtiments était composée comme suit :

1. Alexis MONTOISY : démission le 21.09.2020
2. Sophie DELOISY
3. Xavier PIERRETTE
4. Noua DIAB
5. Sylviane PERRIN
6. Pascal FOURNIER
7. Emilie THEBAULT
8. Pascal THIERRY
9. M'Bama IBRAHIM

Propose de désigner M. Bertrand POULMAIRE

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DESIGNE :

1. Bertrand POULMAIRE
2. Sophie DELOISY
3. Xavier PIERRETTE
4. Noua DIAB
5. Sylviane PERRIN
6. Pascal FOURNIER
7. Emilie THEBAULT
8. Pascal THIERRY
9. M'Bama IBRAHIM

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2020-DEL-154 - CREATION D'UNE SOCIETE DE COORDINATION ENTRE CONFLUENCE HABITAT, HABITAT 77, OPH DE COULOMMIERS, VAL DU LOING HABITAT

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

La loi dite « loi ELAN » impose aux organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et aux sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L.481-1 dudit code qui gèrent moins de 12 000 logements sociaux de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021 notamment sous la forme prévue par la loi d'une société de coordination.

Pour favoriser le regroupement d'organismes Seine et Marnais, le Département a lancé en 2019, une étude préalable à la création d'une société de coordination, c'est le cabinet Catalys qui a mené cette étude. Sur la base des conclusions de cette étude, quatre organismes ont acté le principe d'adhésion à cette future société de coordination, il s'agit de Confluence Habitat, Habitat 77, OPH de Coulommiers et Val du Loing Habitat.

Ces différents bailleurs ont poursuivi les travaux préparatoires au cours de l'année 2020 pour définir les contours de cette structure commune, les compétences, la gouvernance, le capital, qui sera un outil au service du logement social, à l'échelle du territoire.

Le projet de configuration de cette société de coordination départementale doit satisfaire les contraintes de la loi ELAN et doit être, pour ça, validé avant la fin de l'année 2020. La création effective de la société de coordination interviendra après acceptation du projet par les services de l'Etat. L'objectif de cette société de coordination c'est de rechercher les moyens et les outils indispensables permettant d'améliorer les compétences de chacun des organismes dans les domaines de la gestion technique et patrimoniale des immeubles ou des résidences, mais également d'améliorer leur capacité de pouvoir apporter directement ou indirectement les services nécessaires aux habitants. Les contours de la société de coordination peuvent évoluer au fil du temps et des besoins du territoire. Et, cette formule de cette société de coordination offre un cadre souple et ouvert, qui va permettre de construire progressivement au rythme des acteurs et des caractéristiques locales les conditions d'une efficacité renforcée. Chaque associé reste libre de ses choix de financement, il a une autonomie financière. Il a, aussi, la gestion complète de sa commission d'attribution des logements.

Donc aujourd'hui il convient d'autoriser l'OPH de Coulommiers à s'associer à cette société de coordination et à souscrire au capital social de cette société pour un montant de 24 000 € représentant 20 % du capital et des voix. D'autoriser ses représentants au conseil d'administration de l'*OPH de Coulommiers*, à délibérer et adopter les décisions relatives à la création et la mise en place de cette société de coordination et de donner tous pouvoirs à son Président pour prendre toutes dispositions et signer tous actes, aux fins de mise en œuvre des décisions prises, dans le cadre de la procédure d'agrément de la société de coordination.

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Mme le Maire, moi je me suis livré à un petit calcul très simple.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Habitat 77 c'est 18 000 logements sur 101 communes, ce qui représente 72 % des logements du groupement proposé.

Confluence Habitat c'est 3 000 logements

Laurence PICARD

3027 exactement.

Pascal THIERRY

3027 logements principalement sur Montereau c'est ça ? avec une société qui lorsqu'on regard un petit peu la presse, il y a un an de cela était, plutôt en mauvaise situation.

Il y a Val du Loing Habitat pour 2 500 logements

Laurence PICARD

2 213

Pascal THIERRY

Moi j'ai pris ça sur le site.

Laurence PICARD

Moi, je vous dis ce qu'il en est dans nos documents, ceux qu'on s'apprête à signer.

Pascal THIERRY

D'accord, donc qui travaille sur 11 communes du sud 77 donc c'est 9 % du groupement. Et, puis il y a l'OPH de Coulommiers, j'ai arrondi à 2 000 mais 1946 c'est ça ?

Laurence PICARD

11

Pascal THIERRY

1 911 ? ah c'est une belle année ! donc ce qui représente 7% du groupement.

Laurence PICARD

Alors, reconnaissez que nous avons bien négocié.

Pascal THIERRY

Attendez, nous sommes les tous petits donc ! dans ce groupement.

Laurence PICARD

Absolument.

Pascal THIERRY

Et, en général les gros mangent les petits. Moi, je voudrais vous poser une question d'abord, pourquoi ce groupement avec des offices qui sont dans le sud du département ? ça c'est ma première question. A mon sens c'est un groupement politique mais vous nous le direz. Pourquoi pas avec Pays de Meaux Habitat ? qui est dans le nord et qui pèse 7 000 logements et Marne et Chantreine Habitat pour 3 000 logements. Donc on avait deux organismes publics dans le nord du département et vous faites le choix plutôt de vous associer avec les organismes du sud. Et, alors quand je regarde les statuts, je vois que nous pesons 7 % en nombre de logements mais nous apportons 20 % du capital, alors que Habitat 77 qui pèse 12 % apporte seulement 40 % du capital de la nouvelle société. Je m'interroge ? Je me dis le gros met moins que le plus petit et puis ce qui m'interpelle aussi, dans les statuts on donne aussi une compétence nationale. Je voudrais savoir pourquoi nationale ? parce que on est sur un

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

territoire départementale, il y a peut-être des objectifs qui ne nous sont pas dits. La compétence est nationale. Ce que j'ai envie de vous dire c'est qu'avec ce groupement on risque d'avoir la même chose que pour notre hôpital autrefois. On avait un hôpital de Coulommiers, maintenant on voit ce qu'il est devenu. Donc le pilotage de cette structure du logement social va se faire à un autre niveau. On peut se douter que s'il y a groupement on aura une réduction de personnel, ça faut pas en douter. Et enfin, c'est quand même une perte de proximité parce que quoi que vous puissiez en dire, à partir du moment où on regroupe, et ça se voit dans toutes les structures, quand on regroupe et bien on a des services au niveau local qui sont moindres.

Et puis enfin, ma dernière question, ça va porter sur le centre-ville. Vous vous êtes lancé dans l'Action Cœur de Ville et les organismes HLM doivent jouer un rôle prépondérant dans ces missions Action Cœur de Ville. Qu'est-ce que ce groupement risque de changer dans le programme Action Cœur de Ville.

Laurence PICARD

Donc vous m'avez bien dit qu'Habitat 77 avait 72 % du parc de logements. Ce qui prouve bien qu'Habitat 77 a largement assez de logements sociaux pour ne pas se grouper avec qui que ce soit. Or, nous ça n'est pas notre cas. Nous, nous sommes obligés de nous grouper avec quelqu'un, ça c'est la loi on est obligé de la respecter et de se grouper avec quelqu'un. Meaux et Marne et Chantierine ont choisi d'aller avec d'autres, privés ou dans des départements voisins au nord, c'est leur problème. Nous, nous n'avions pas cette possibilité, nous avons donc avec le Département, nous avons réfléchi à garder justement ces logements sociaux ne soient pas dirigés ou ne soient pas dans une société de coordination, parce que ce n'est pas une direction qui va se mettre en place mais une société de coordination, avec des instances qui seraient hors département. Nous avons joué la carte du département. C'est le rôle qu'entend jouer Habitat 77 qui est effectivement le plus gros bailleur sur le département. Et, la grande difficulté que nous avons eue, ça a été de négocier à la fois, notre pourcentage en capital et en voix. C'est-à-dire que nous avons 20 % du capital social alors que nous ne représentons que 7 % des logements, comme vous l'avez dit, et ça veut dire aussi, 20 % des voix. Ça veut dire aussi qu'Habitat77 a 40 % du capital social, Val de Loing 20 %, Coulommiers 20 %, Confluence Habitat 20%. Nous sommes pourtant les plus petits. En répartition dans le conseil d'administration, répartition par organisme, Habitat77 aura 4 représentants, Val de Loing 2, Coulommiers 2, Confluence Habitat 2. Ce qui veut dire qu'Habitat77 ne peut pas avoir la majorité, seul. Ça veut dire, je pense, que nous avons plutôt bien négocié la répartition à la fois, du capital social et du nombre de voix pour permettre à notre organisme qui est certes le plus petit, mais qui est dans une situation financière tout à fait intéressante et saine, de parfaitement rentrer dans les clous de la loi et d'avoir une place dans cette organisation, on va dire société anonyme à conseil d'administration, ça veut dire que les élus continueront à décider ce qui se passe dans cette société de coordination. Et, je vais vous dire que quand on parle de compétence nationale c'est parce que la loi fixe des compétences obligatoires à minima. Ces compétences, elles sont les mêmes pour tout le monde, dans une société de coordination. Et, donc c'est la qualité de service rendue aux locataires, ça peut être, on peut avoir, nous Coulommiers des choses à apporter à Habitat77 mais on peut surtout avoir un intérêt à avoir des prestations de service qu'on pourra obtenir de la part d'Habitat77. Chacun reste indépendant, donc un organisme tel que Coulommiers, Nemours, Montereau qui aura besoin de travailler avec Habitat 77 ou avec les autres pourra le faire. Ça concerne les RH éventuellement si on a des choses, par exemple sur Coulommiers, on les intéresse beaucoup dans notre façon de gérer les rotations de logements parce qu'on a de la vacance très très peu par rapport à d'autres qui sont bien plus gros que nous comme Habitat77, nous on en a très très peu parce qu'on sait gérer ça. Ils nous disent je ne sais pas comment vous faites ! peut-être qu'eux c'est une grosse structure, ils ont aussi un intérêt à regarder ce qu'on fait. Ça peut être la politique d'achat qui peut être groupée. L'informatique, nous on peut avoir besoin de maintenance informatique qu'on n'est pas obligé d'aller chercher ailleurs, qu'on peut

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

mutualiser, c'est un système de mutualisation. La « comm » qu'on peut avoir en commun. L'organisation pour une stratégie financière qui peut être que si un organisme a des moyens de prêter à un autre, ça peut se faire, mais seulement si l'organisme le souhaite, ça n'est pas obligatoire, il y a une stricte autonomie financière de chacun des établissements. Des prestations de service au profit des membres. C'est-à-dire, par exemple, ça peut être Habitat77 a plus de logistique, de personnel compétent en assistance à maîtrise d'ouvrage qui peut nous intéresser nous, on ne peut pas avoir un personnel pléthorique, mais en revanche, ponctuellement on peut avoir besoin d'avoir recours à du personnel ou des prestations que notre partenaire qui en a les moyens pourrait mettre à notre disposition. Après c'est à peu près tout ce qu'on a mis, dans ce pacte d'actionnaire, vous l'avez lu ? et le projet d'entreprise, voilà c'est à minima. Ça peut évoluer je le disais c'est souple et si on veut faire plus ensemble on pourra faire plus ensemble mais là on est au minimum de ce qu'on peut faire pour que chacun reste maître de son dispositif. Ça nous semble plutôt raisonnable d'aller dans ce sens là sachant que Habitat77 n'avait pas l'obligation, si je peux dire, de nous tirer d'affaire. Parce qu'il faut quand même dire que sinon nous étions quand même possiblement rachetés pas quelqu'un d'autre qui voudrait absolument non pas travailler dans une société de coordination mais fusionner, auquel cas on perdait beaucoup notre autonomie, même toute notre autonomie. Là c'est pas une fusion, c'est une société de coordination, nous gardons notre capacité à investir, notre capacité à attribuer les logements, notre capacité financière donc tout ça est relativement bordé pour assurer l'avenir de l'OPH de Coulommiers. Après si la loi nous dit il faut fusionner. Pour l'instant, la loi ne l'oblige pas donc cette formule nous paraît la meilleure pour pouvoir rentrer dans les clous par rapport au fait que nous sommes effectivement petits.

Pascal THIERRY

Mme le Maire, l'an prochain il y aura des élections départementales, j'imagine que le Département de Seine et Marne retournera à Gauche, dans ce cas-là nous aurons un office départemental qui sera piloté par une certaine équipe et puis un office municipal par une autre, ça va être intéressant comme situation.

Laurence PICARD

Oh mais je ne connais pas la couleur des directeurs des offices des autres territoires. Tout peut changer à chaque fois qu'il y a des élections évidemment. Mais, là nous avons à faire à des structures professionnelles, l'OPH de Coulommiers a un directeur, Habitat77 a un directeur voilà ! Une chose est certaine c'est que le président de notre société de coordination sera le président Habitat77 mais qu'en aucun cas il ne pourra y avoir le président et le directeur du même office.

Pascal THIERRY

Et vous pouvez nous assurer que le nombre de salariés de l'office municipal ne changera pas.

Laurence PICARD

Non ça ne change pas, non.

Pascal THIERRY

Très bien.

Pierre MAIREY

J'avais deux questions rapidement, pourquoi le choix au niveau de la société de coordination de S.A. sachant qu'on a le choix entre une coopérative et une S.A.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Parce que nous, les élus, nous souhaitons garder la main, qu'il y ait un conseil d'administration. Parce que ce sont des politiques éminemment liées aux objectifs des élus dans les territoires et que donc ça nous semblait important qu'on ait un conseil d'administration où les élus pourraient faire les choix avec les directeurs.

Pierre MAIREY

Sachant que l'avantage d'une coopérative c'est que chaque membre a une voix. Au niveau de la délibération, enfin sur le plan démocratique ça me semble beaucoup plus équitable.

Laurence PICARD

Oui alors ça a été présenté, dans le diagnostic présenté par le cabinet d'études, ces différents cas de figure ont été présentés et le choix a été fait d'aller vers une société anonyme à conseil d'administration. C'est un choix délibéré.

Pierre MAIREY

Donc, deuxième question, parmi cette société de coordination, y a-t-il des représentants des locataires ? ça n'est pas expliqué c'est pour ça que je pose la question.

Laurence PICARD

Je pense que si mais je ne peux pas vous dire où c'est mais oui il y a des représentants des locataires, 3.

Pierre MAIREY

Ça me semblait logique qu'il y en ait.

Laurence PICARD

En plus des représentants des organismes, il y a 2 représentants du Département, 1 représentant de la communauté de communes du pays de Nemours, 1 représentant de la Ville de Coulommiers, 1 représentant de la communauté de communes du pays de Montereau, 3 représentants des locataires, 4 représentants Habitat77, Val de Loing 2, Coulommiers 2, Confluence 2.

Pierre MAIREY

Comment est déterminé le choix des locataires ?

Laurence PICARD

Alors ça c'est au niveau des locataires, vous savez les locataires sont « syndiqués », ils ont une étiquette. Ce sera au niveau départemental. Ce sera organisé par les associations de locataires entre eux pour désigner les représentants départementaux.

Emilie THEBAULT

Bonsoir, nous avons entendu dire que Confluence Habitat de Montereau ne rejoindrait pas ce regroupement et ferait l'objet d'une fusion absorption par le privé. Quid du devenir du personnel fonctionnaire ?

Laurence PICARD

Je vous invite à aller au conseil de Montereau pour ça, parce que moi je ne sais pas !

Emilie THEBAULT

Et bien, je vous le dis.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vous en savez plus que moi parce qu'ils n'ont pas délibéré encore.

Emilie THEBAULT

Et la S.A. Seine et Marne Habitat et son personnel qui va être créé forcément, sont-ils à l'abri d'une fusion-absorption ?

Laurence PICARD

Encore une fois, je suis là élue de Coulommiers, à vous expliquer comment Coulommiers à gérer cette obligation d'intégrer un groupement pour atteindre un minimum de logements pour continuer à exister. Maintenant les difficultés qui peuvent arriver au niveau du vote à Montereau, à Nemours, il y a des syndicats dans les OPH, ça a été voté. Alors à Melun, Habitat 77 c'est passé aujourd'hui, à Montereau ça passe je crois jeudi soir, ou à Nemours et mercredi à Montereau, enfin voilà. Tout se passe cette semaine parce que pour avoir l'agrément nous devons rendre notre copie avant fin décembre. Après ça passera peut-être pas, c'est à Montereau que vous m'avez dit ? à Montereau moi j'en sais rien, je peux pas vous dire ! Les élus du territoire prendront leurs responsabilités et feront leur choix. Pour l'instant nous discutons avec le Président de l'OPH de Montereau, on est complètement dans cette ligne là, avec celui de Nemours pareil, et avec celui d'Habitat 77 pareil. Nous avons des réunions très régulières avec les présidents, les directeurs de ces instances et nous avançons tous dans le même sens.

Emilie THEBAULT

Mais pas la communauté de communes.

Laurence PICARD

Ecoutez, je vous dis que pour l'instant moi je ne sais pas ce que va décider la communauté de communes et c'est pas mon problème. On vote à Coulommiers pour le sujet de Coulommiers. Il peut toujours y avoir des rebondissements, je ne sais pas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Ok on va passer au vote.

Mme le Maire,

Vu la loi n°2018-1201 en son article 81 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite « loi ELAN » qui impose aux organismes mentionnés à l'article L.411-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH) et aux sociétés d'économie mixte agréées en application de l'article L.481-1 dudit code qui gèrent moins de 12 000 logements sociaux de se regrouper à compter du 1^{er} janvier 2021 notamment sous la forme prévue par la loi d'une société de coordination.

Vu les projets de statuts et de pacte d'actionnaires ;

PROPOSE

Article 1 : d'autoriser l'*OPH de Coulommiers*, à s'associer au sein d'une société de coordination créée en application de l'article L.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle participeront également les offices publics de l'habitat *Confluence Habitat, Habitat 77, Val du Loing Habitat* et à souscrire au capital social de cette société pour un montant de 24 000 euros, représentant 20% du capital et des voix ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Article 2 : d'autoriser ses représentants au conseil d'administration de l'OPH de Coulommiers, à délibérer et adopter les décisions relatives à la création et la mise en place de la société de coordination et à accepter tout mandat au sein de la société de coordination à créer ;

Article 3 : de donner tous pouvoirs à son Président, avec faculté de délégation, à l'effet de prendre toutes dispositions et signer tous actes, aux fins de mise en œuvre des décisions prises, compte tenu le cas échéant, de tous ajustements qui seraient requis dans le cadre de la procédure d'agrément de la société de coordination en application de l'article L.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

Après examen et délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'OPH de Coulommiers, à s'associer au sein d'une société de coordination créée en application de l'article L.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation, à laquelle participeront également les offices publics de l'habitat *Confluence Habitat, Habitat 77, Val du Loing Habitat* et à souscrire au capital social de cette société pour un montant de 24 000 euros, représentant 20% du capital et des voix ;

Article 2 : d'autoriser ses représentants au conseil d'administration de l'OPH de Coulommiers, à délibérer et adopter les décisions relatives à la création et la mise en place de la société de coordination et à accepter tout mandat au sein de la société de coordination à créer ;

Article 3 : de donner tous pouvoirs à son Président, avec faculté de délégation, à l'effet de prendre toutes dispositions et signer tous actes, aux fins de mise en œuvre des décisions prises, compte tenu le cas échéant, de tous ajustements qui seraient requis dans le cadre de la procédure d'agrément de la société de coordination en application de l'article L.423-1-1 du code de la construction et de l'habitation.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 voix contre (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2020-DEL-155 - ECHANGE DE PARCELLES SANS SOULTE - AMENAGEMENT DU FUTUR PARKING DES COUPES OREILLES - 17 AVENUE VICTOR HUGO / VILLE DE COULOMMIERS

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

C'est toujours à propos de l'aménagement du parking des Coupes Oreilles au 17 avenue Victor Hugo, il est nécessaire de procéder à un échange de parcelles entre la Commune de COULOMMIERS et Monsieur Gilbert DEROUCK.

Après concertation, M. Gilbert DEROUCK cède à la commune des parcelles pour une surface totale de 158 m² pour permettre le futur projet côté rue Neuve des Prés.

Et la Ville de COULOMMIERS cède à M. DEROUCK la parcelle AP n° 566 : d'une surface de 44m², il s'agit du garage de l'ancienne maison individuelle démolie, située au 17 avenue Victor Hugo, ainsi qu'une bande d'un mètre autour de ce bâti :

Une convention de mise à disposition du garage a été signée entre la Commune de COULOMMIERS et M. Gilbert DEROUCK, le 29 septembre 2020, et une remise de clés en main propre a eu lieu le 1^{er} octobre 2020.

Est-ce que vous avez des questions sur ce sujet ?

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Oui j'avais une question mais je pense que vous avez répondu, je voulais savoir le projet de parking, vous allez l'étendre ce parking jusqu'à la rue Neuve des Prés ?

Laurence PICARD

Non il y a une sortie, il y a un plan, ça ne se voit pas sur le plan ?

Pascal THIERRY

Non, ça ne se voit pas mais on achète des petits bouts de parcelles, le long du chemin des coupes oreilles donc je me posais la question de savoir si, à terme, il y aura une sortie de ce parking vers la rue Neuve des Prés ?

Laurence PICARD

Il y a une sortie piétonne

Pascal THIERRY

Oui mais le chemin existe, aujourd'hui.

Laurence PICARD

Piéton.

M. DEROUCK souhaitait acquérir ce garage et en échange on a la possibilité d'avoir une sortie plus large vers la rue Neuve des Prés.

Pascal THIERRY

Est-ce que ce sera une sortie voiture ? à terme.

Laurence PICARD

Pour l'instant c'est piéton.

Pascal THIERRY

Je vais reformuler ma question, est ce que dans vos projets vous avez l'intention d'agrandir ce parking ? et, est-ce qu'à terme il y aura une sortie vers la rue Neuve des Prés ?

Laurence PICARD

Si on peut oui, pourquoi pas ?

Quand on aura l'opportunité d'acquérir en fonction de ce qui se libérera, ce qui pourra nous permettre d'agrandir, oui. Mais pour l'instant ce n'est pas du tout dans nos projets.

Pascal THIERRY

Merci Madame.

Mme le Maire,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

CONSIDERANT le projet d'aménagement du parking dit des Coupes Oreilles,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à un échange sans soulte de terrains avec Monsieur Gilbert DEROUCK, dans les conditions précisées ci-dessous :

La Ville de Coulommiers souhaite procéder à l'échange d'une parcelle de 44 m² (AP n°566), présentant un garage, issue de la démolition de la maison située au 17 avenue Victor Hugo,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre un ensemble de terrains appartenant à Monsieur Gilbert DEROUCK et situés dans le prolongement de la sente des Coupes Oreilles, pour une surface de 158m² (AP n°166 ; AP n°377 ; AP n°435 ; AP n°567 ; AP n°570) et permettant à la ville de Coulommiers d'assurer le passage des réseaux nécessaires à la mise en œuvre du projet de parking des coupes oreilles.

PROPOSE

- La Cession de parcelles à la Commune de Coulommiers par M. Gilbert DEROUCK :

Parcelle AP n° 166 : 46m²

Parcelle AP n° 377 : 45m²

Parcelle AP n° 435 : 62m²

Parcelle AP n° 567 : 3m²

Parcelle AP n° 570 : 2m²

Soit une surface TOTALE cédée : 158m²

- La Cession de parcelles à Monsieur DEROUCK par la Ville de COULOMMIERS

Parcelle AP n° 566 : 44m²

Soit une surface TOTALE cédée : 44m²

- De désigner l'Etude GRAELING, VIGNER GREALING, notaires à Coulommiers pour rédiger l'acte, les frais correspondants étant à la Ville de COULOMMIERS.

- D'autoriser Madame le Maire ou son 1^{er} adjoint, à signer tous les actes ou documents liés à cette échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- La Cession de parcelles à la Commune de Coulommiers par M. Gilbert DEROUCK :

Parcelle AP n° 166 : 46m²

Parcelle AP n° 377 : 45m²

Parcelle AP n° 435 : 62m²

Parcelle AP n° 567 : 3m²

Parcelle AP n° 570 : 2m²

Soit une surface TOTALE cédée : 158m²

- La Cession de parcelles à Monsieur DEROUCK par la Ville de COULOMMIERS

Parcelle AP n° 566 : 44m²

Soit une surface TOTALE cédée : 44m²

- De désigner l'Etude GRAELING, VIGNER GREALING, notaires à Coulommiers pour rédiger l'acte, les frais correspondants étant à la Ville de COULOMMIERS.

- D'autoriser Madame le Maire ou son 1^{er} adjoint, à signer tous les actes ou documents liés à cette échange.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 29 voix pour , 4 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, M'Bama IBRAHIM)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020-DEL-156 - RETROCESSION DES EMPRISES DE VOIRIE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA RUE FONTAINE SAINT PIERRE

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Lors de la création du Lotissement « Résidence Saint-Pierre en Veuve », aucune convention prévoyant le transfert dans le domaine communal de la totalité des voies et des espaces communs n'a été signée entre la Ville de Coulommiers et l'aménageur, la Société « TERRES A MAISONS ». Une demande a été formulée par Madame PANCHO, Présidente de l'Association syndicale, à la Ville de Coulommiers de procéder à la rétrocession dans le domaine communal la totalité des voies et des espaces communs pour le Lotissement « Résidence Saint-Pierre en Veuve » parcelle BM177 d'une surface de 1824 m². Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ?

Mme le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux validée le 1^{er} avril 2015

Vu l'extrait du plan cadastral annexé à la présente décision, et composé de la parcelle suivante :

BM 177	1824 m ²
--------	---------------------

Vu l'emprise globale d'une largeur moyenne de 7 mètres, constituée d'une bande de roulement de 4m, d'un trottoir de 1,5m de part et d'autre de la chaussée et de 8 places de stationnement. Cette emprise dessert un lotissement de 14 parcelles en sens unique, avec 200ml de voirie.

Considérant qu'il convient d'accepter, conformément à la Convention, la rétrocession dans le domaine communal de la totalité des voies et des espaces communs pour le Lotissement « Résidence Saint-Pierre en veuve »

PROPOSE

La rétrocession des emprises constituant la RUE FONTAINE SAINT PIERRE – parcelle BM 177

Le classement dans le domaine public communal de la voirie dénommée RUE FONTAINE SAINT PIERRE – parcelle BM 177

d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE

La rétrocession des emprises constituant la RUE FONTAINE SAINT PIERRE – parcelle BM 177

Le classement dans le domaine public communal de la voirie dénommée RUE FONTAINE SAINT PIERRE – parcelle BM 177

d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

DÉCISION :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2020-DEL-157 - INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE SUR LA COMMUNE DE COULOMMIERS ET MODALITES DE DELEGATION

EXPOSÉ :

Laurence PICARD

Alors c'est un problème de forme, nous avons déjà délibéré sur ce sujet mais nous avons délibéré avant la communauté d'agglomération donc nous devons à nouveau délibéré après l'agglomération. La communauté d'agglomération a délibéré le 29 septembre 2020.

Il est proposé d'annuler la délibération n°2020-DEL-073 et de délibérer pour instaurer aujourd'hui formellement les Droit de Préemption Urbain et Droit de Préemption Urbain Renforcé.

Y a-t-il des questions sur ce sujet ?

Pierre MAIREY

J'avais une petite remarque simplement parce qu'au niveau du droit de préemption urbain, je ne connais pas cette formule « renforcée » ? sur le plan législatif ça n'existe pas.

Laurence PICARD

Ah si si si, ça nous permet sur certains baux commerciaux d'intervenir. Alors je ne sais pas si ça a été remis dans le document de présentation mais on l'avait déjà évoqué, ça nous permet d'être notamment quelque fois sur des cessions de parts sur des baux qui nous empêchent d'intervenir si on n'a pas le droit de préemption urbain renforcé. Voilà en terme de commerce ça nous intéresse d'avoir cet outil en plus.

Mme le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.210-1, L.211-1 et suivants, R.211-1 et suivants et L.300-1

VU la délibération n°2020-086 du 27 février 2020 de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Coulommiers

VU la délibération n°2020-096 du 27 février 2020 déléguant l'exercice du Droit de Préemption Urbain à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

VU l'avis du contrôle de légalité en date du 5 septembre 2020

VU la délibération n°2020-273 du 29 septembre 2020 déléguant l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie

CONSIDERANT qu'en application de l'article L 210-1 du code de l'urbanisme, le droit de préemption peut être instauré en vue de réaliser les actions ou opérations d'aménagement d'intérêt général mentionnées à l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, à savoir :

- la mise en œuvre d'un projet urbain,
- la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,
- l'organisation du maintien, de l'extension ou de l'accueil des activités économiques,
- le développement des loisirs et du tourisme,
- la réalisation des équipements collectifs,
- la lutte contre l'insalubrité,
- le renouvellement urbain,
- la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- la constitution de réserves foncières en vue de permettre la réalisation des actions ou opérations d'aménagement précitées,

CONSIDERANT que la commune doit pouvoir réaliser tout équipement collectif nécessaire un fonctionnement harmonieux communal et susceptible de répondre aux besoins d'administrés ;

CONSIDERANT que la commune doit pouvoir engager toute opération d'aménagement favorisant un accroissement de la densité, un renouvellement urbain, une amélioration des fonctions urbaines, des conditions de dessertes, une amélioration paysagère, et favoriser et renforcer la qualité du cadre de vie

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir répondre aux objectifs énoncés ci-dessus et mener à bien ces politiques urbaines, il est nécessaire que la commune de COULOMMIERS puissent se porter acquéreur, dans les zones U du PLU, des biens mentionnés à l'article L 211-4 du code de l'urbanisme, notamment, de lots en copropriété, d'immeubles bâtis dont l'achèvement est antérieur à 10 ans, ou des parts ou d'actions en société

PROPOSE

- de rapporter la délibération n°2020-DEL-073 du 29 juin 2020 et d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'intégralité des zones urbaines et à urbaniser du PLU en vigueur
- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'urbanisme de la Ville de Coulommiers, à l'exception des parcelles concernées par une compétence communautaire
- d'instaurer le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le Périmètre de l'hyper-centre-ville tel qu'il est défini dans le cadre de l'Opération « Cœur de Ville » (ORT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

- de rapporter la délibération n°2020-DEL-073 du 29 juin 2020 et d'instaurer le Droit de Préemption Urbain sur l'intégralité des zones urbaines et à urbaniser du PLU en vigueur
- d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'urbanisme de la Ville de Coulommiers, à l'exception des parcelles concernées par une compétence communautaire
- d'instaurer le Droit de Préemption Urbain Renforcé sur le Périmètre de l'hyper-centre-ville tel qu'il est défini dans le cadre de l'Opération « Cœur de Ville » (ORT)

PRECISE que le Droit de préemption urbain et le Droit de Préemption Urbain renforcé institués par la présente délibération entreront en vigueur après l'accomplissement des formalités de publicité prévues aux articles R.211-2 et R.211-3 du code de l'urbanisme,

PRECISE que conformément à l'article R.211-2 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération prendra effet lorsque les mesures de publicité auront été effectuées :

- Affichage en mairie
- Mention dans deux journaux locaux diffusés dans le département

PRECISE qu'en application de l'article R 211-3 du code de l'urbanisme, copie de la présente délibération sera notifiée à :

- La Préfecture de Seine et Marne
- La Direction des Services Fiscaux
- La Présidence du Conseil Supérieur du Notariat

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La Chambre Départementale des Notaires
- Au Barreaux constitués près du Tribunal de Grande Instance
- Au greffe du même tribunal
- Au Directeur de la Direction Départementale des Territoires

Donne délégation à Madame le Maire pour exercer, en tant que de besoin le droit de préemption conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L.2122-17 et L.2122-19 sont applicables en la matière

Le périmètre du droit de préemption urbain et du Droit de Préemption urbain renforcé sera annexé au dossier de PLU conformément à l'article R.151-52 7° du code de l'Urbanisme

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2020-DEL-158 - ASSAINISSEMENT : ACCEPTATION DE LA MISE A DISPOSITION DES BIENS APPARTENANT A LA VILLE DE COULOMMIERS- PV DE TRANSFERT

EXPOSÉ :

Pascal FOURNIER

Oui il s'agit d'autoriser Mme le Maire à signer le PV de transfert des biens meubles et immeubles en matière d'assainissement. Vous savez qu'avec la loi NOTRe et depuis le 1^{er} janvier de cette année la compétence assainissement est transféré à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie. Nous avons donc transféré, cette année, les excédents de fonctionnement et nous transférerons les excédents d'investissement l'année prochaine. Mais s'agissant des biens transférés il faut effectivement le préciser dans le PV de transfert, aussi bien la consistance de ce qui est transféré mais aussi leur situation juridique et leur état général, ainsi que les rôles et responsabilités de chacun des parties par le biais d'un PV. C'est l'objet de cette délibération, ce soir.

Pascal THIERRY

Oui, simplement dans la note de présentation, on fait référence à la délibération du conseil du 3 février 2020, je l'ai cherché sur le site de la commune et cette délibération n'y est pas.

Pascal FOURNIER

C'était de manière globale, le fait que la loi NOTRe restituait cette compétence aux communautés d'agglomération.

Pascal THIERRY

Non mais moi je parlais de la délibération du conseil municipal du 3 février 2020.

Pascal FOURNIER

On vérifiera mais c'était dans le PV.

Pascal THIERRY

Non mais vous avez vos délibérations sur le site de la Ville et celle du 3 février, elle n'y est pas.

Pascal FOURNIER

On va vérifier.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pascal THIERRY

Vérifiez.

Mme le Maire,

Vu la loi n°2014-58 du 27 Janvier 2014 relative à la Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement aux Communautés d'Agglomération (dite « loi Ferrand ») ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, et notamment l'arrêté préfectoral 2019/D.R.C.L./B.L.I./n°116 du 25/10/2019 portant création de la Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et la Communauté de Communes du Pays Créçois ;

Vu la délibération 2020-022 en date du 9 janvier 2020 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notamment les articles L. 5216-1 et suivants, L. 5211-4-1 D 5211-16, L. 5212-33, L. 2221-1 et suivants et L.1321-1 et suivants ;

Considérant la prise de la compétence « *assainissement* » par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie au 1^{er} janvier 2020 ;

Considérant que conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article L.1321-1 du C.G.C.T., un transfert de ladite compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Considérant que cette mise à disposition, conformément au second alinéa de l'article L.1321-1 du C.G.C.T., est considérée par un procès-verbal contradictoire ;

Considérant le procès-verbal annexé à la présente et ses annexes

PROPOSE

- d'accepter les biens mis à disposition dans le cadre du PV de transfert
- d'autoriser Madame le Maire à signer le PV de transfert avec la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

DECIDE

- d'accepter les biens mis à disposition dans le cadre du PV de transfert
- d'autoriser Madame le Maire à signer le PV de transfert avec la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020-DEL-159 - DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE DU FONDS
D'URGENCE DÉPARTEMENTAL EN SOUTIEN AUX COMMERCES DE CENTRE-
VILLE

EXPOSÉ :

Sarah ESMIEU

La ville de Coulommiers en partenariat avec l'UCIE a lancé une plateforme de commerce local intitulée Coulommiers Boutiques, qui s'adresse aux commerçants de proximité du centre-ville et les aider à faire face à la crise sanitaire.

Le Département de Seine-et-Marne propose un Fonds départemental d'urgence qui s'adresse aux communes, voire aux associations de commerçants, dont le périmètre comprend au moins 10 commerces de centre-ville, ce qui est le cas.

Le soutien du Département accompagne le déploiement de projets visant à permettre et à faciliter la vente des biens et services aux clients dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Il vous est ainsi demandé de bien vouloir solliciter une subvention auprès du Département, dans le cadre du Fonds départemental d'urgence, au taux le plus élevé, pour la mise en œuvre de cette plateforme de commerce local.

Emilie THEBAULT

Nous soutenons bien évidemment, l'octroi de subventions pour ce type de mesures mais par contre, pourquoi voter pour quelque chose qui est déjà annoncé et entériné ? C'était exactement la même chose avec les bons d'achat. Ensuite, pourrions-nous avoir la liste et les conditions des commerces concernés.

Et, pour finir nous avons appris que vous préleviez une commission de 5,5 % sur les ventes du site internet.

La Maison de la Presse les 2 Muses, sauf erreur, n'a pas fermé et jouit d'un grand et magnifique espace pendant un mois pour son opération Librairie Ephémère, en contre-partie du paiement de charges à hauteur de 1 000 €. Soit, si on le ramenait à 5,5 %, ça ferait 18 000 € de chiffre d'affaire. Le C.A. déclaré de la Librairie étant de 506 500 € pour 2019, soit 42 208 € mensuels, à 5,5 % cela ferait 2 321 €. On peut légitimement penser que son chiffre d'affaires mensuel soit plus important à l'occasion de cet évènement. Je m'interroge donc sur l'équité entre les commerçants ?

Laurence PICARD

Alors là, je crois qu'il faut que vous nous donniez votre document parce que j'ai pas tout suivi mais on va essayer de répondre.

Pourquoi on vous demande de solliciter une subvention pour un sujet qui est déjà entériné me dites-vous ? C'est-à-dire, on est bien d'accord, que l'on parle d'un fond départemental d'urgence. Quand on parle d'urgence, c'est qu'on a moyen d'agir, donc on agit et je peux vous dire que c'est même pire que ce que vous vous imaginez parce que la subvention on l'a déjà obtenue. Elle a déjà été votée et on a déjà 15 000 € mais il se trouve que la temporalité des décisions, des délibérations du Conseil font que on a des partenaires qui nous disent si vous avez des urgences en termes de soutien aux commerces, et nous avons des urgences, et bien nous n'hésitons pas à les mettre en œuvre et donc à demander des subventions, et on est très heureux de les avoir.

Après sur la Librairie Ephémère j'avoue que je ne vous ai pas suivi sur le raisonnement, je ne comprends pas ce que vous voulez nous dire ?

Emilie THEBAULT

Alors déjà est-ce qu'on pourrait avoir la liste et les conditions des commerces concernés par rapport aux mesures prises dans le cadre du soutien aux commerces du centre ville ? Et, donc

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nous avons appris que 5,5 % de commissions étaient prélevées sur les ventes des commerces qui vendaient avec le site internet de la Ville.

Laurence PICARD

Ce n'est pas la Ville qui perçoit.

Sarah ESMIEU

Non il y a une différence Mme THEBAULT, ce n'est pas du tout la Ville qui prélève les 5,5 %, ce sont les frais bancaires qui sont prélevés par le site qui gère la plateforme. Comme n'importe quel achat que vous faites en ligne, chaque commerçant paye des frais, là en l'occurrence ils sont de 5,5 % qui ne sont pas du tout prélevés par la Ville encore une fois. C'est donc la plateforme qui les prélève, ça lui permet d'assurer des frais de gestion parce que voilà, quand vous gérez un certain nombre d'achats effectués sur internet pour différents commerces, il y a des manipulations comptables à faire derrière, des frais de gestion à avoir et donc 5,5 % leurs sont demandés sur chaque vente. Sachant que ces frais de commissions sont les plus bas du marché, en tout cas de toutes les offres qu'on a pu étudier, certaines étaient à 9 %, d'autres à 10 %, aujourd'hui certains annoncent des frais beaucoup plus bas mais qui sont éphémères, qui ne durent que le temps de 2 mois, le temps du confinement. Nous, ce n'est pas le cas, on a choisi une plateforme qui proposait des frais bancaires stables, sans évolution quel que soit la situation. Les conditions d'entrée sont très simples, il faut être un commerçant Columérien, un commerçant de proximité. La liste des commerçants concernés est consultable sur le site.

Laurence PICARD

Et, alors pour revenir à la Librairie Ephémère parce que là j'avoue que ça m'intrigue, Mme THEBAULT qu'est-ce que vous vouliez nous démontrer ?

Emilie THEBAULT

Non, si ce n'est pas une commission prélevée par la Ville, le problème ne se pose plus.

Laurence PICARD

Très bien ! Merci.

Aude CANALE

Oui, effectivement, on comprend qu'en cette période difficile il faut soutenir les commerçants de proximité néanmoins il n'y a pas que les commerçants qui subissent cette crise et nous sommes avant tout des citoyens et moi je souhaiterais savoir également quelles sont les dispositions d'urgence que vous avez pu mettre en place ou solliciter auprès d'autres collectivités par rapport à d'autres personnes, je pense aux jeunes qui sont particulièrement touchés pendant cette crise. Je pense à des gens qui subissent le chômage partiel. Je pense à toute personne confrontée à cette crise sanitaire et qui n'a pas reçu autant de bienveillance par rapport à la situation que l'on traverse actuellement. Mais, je ne doute pas que vous allez me répondre ou Mme DELOISY car je la vois qui prend le micro.

Sophie DELOISY

Je vous dirais aussi, comme à chaque fois, lors des commissions finances, insertion, emplois, je fais un point complet sur tout ce qui se passe au niveau du CCAS et également sur toutes les associations caritatives.

Je vous dirais qu'au niveau des jeunes il y a pas mal d'aides qui se trouvent au niveau de la Mission Locale suivant le processus dont ils font parties entre le PACEA, la garantie Jeunes voilà il y a différentes aides qui peuvent être possibles. Au niveau du CCAS, comme à chaque fois, on peut demander un dossier de demande d'aide donc ça peut être sur du loyer, de l'EDF, des factures d'eau. C'est en lien en étroite collaboration avec la MDS qui peut aussi solliciter des

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

aides et on essaye, au mieux, de s'occuper de tout le monde. Les associations caritatives, je pense aux Restos du Cœur, mais aussi au Secours Catholique et à La Croix Rouge qui distribue des aides sur le loyer, l'Edf tout ça. Et, effectivement, comme je l'ai rappelé il y a eu une très forte hausse des personnes qui sont au chômage partiel à l'heure actuelle qui ont des pertes importantes et comme ça fait des mois et des mois que ça dure, c'est compliqué. La preuve, les Restos du Cœur ont une forte augmentation.

Pierre MAIREY

A savoir pour les Restos du Cœur, sur le plan national il y a 50% de jeunes accueillis sur les personnes bénéficiaires.

Sophie DELOISY

Et, comme je le rappelais lors de la dernière commission finances également, Espace Chaleur et Solidarité qui fonctionne le samedi matin nous a prévenu qu'elle avait également un public nouveau et notamment de jeunes étudiants qui rentraient le week-end chez eux et qui avaient de grandes difficultés aussi.

Coralie CHAMOIS

Je suis curieuse de savoir le nombre de gens que ça concerne, les personnes qui sont en situation de précarité, là en ce moment, par rapport à la pandémie.

Sophie DELOISY

En difficulté ou en précarité ? Parce que je dirais qu'il y a plusieurs échelles. Il y a ceux qui vivent dans des caravanes ou des voitures, et donc ce genre de personnes au CCAS on en a moins de 10 je dirais même moins de 5. Qui sont connus, que l'on suit et que l'on accompagne. Après pour certains, c'est un choix de vie, ils ne souhaitent pas reprendre une vie normale, ils ont toujours habité dans une caravane et souhaite continuer. Ensuite, le quantifier c'est un peu difficile, vous dire qu'à peu près tous les mois, au niveau du CCAS on passe une vingtaine de dossiers.

Coralie CHAMOIS

D'accord, et c'est le cas en temps normal les années précédentes ?

Sophie DELOISY

A peu près. C'est-à-dire qu'on a pas forcément une augmentation, on a un public qui change. Parce que comme je vous le rappelle, au niveau des minima sociaux, ils ont reçu des aides assez régulières de l'Etat alors que ceux qui sont au chômage partiel ne les ont pas. Donc finalement, on a un changement de public.

Coralie CHAMOIS

Merci.

Laurence PICARD

Merci beaucoup.

Aude CANALE

En fait, vous voyez dans les dispositifs que je vous demandais, vous me parlez du CCAS d'accord, mais vous parlez beaucoup des associations et pour moi l'aide sociale, enfin on ne doit pas se reposer forcément sur les associations. D'ailleurs heureusement qu'elles sont là finalement ! Mais quand je vois pour les commerçants et un certain nombre d'entreprises l'Etat a mis en œuvre des aides spécifiques etc. Moi je me dis que toute une partie de la population, à moins que je me trompe et vous allez me dire si si il y a tel ou tel dispositif en plus qu'on avait

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

pas avant, mais il y a toute une partie de la population qui a été oubliée par rapport à ces aides là. Vous avez cité les jeunes, les Missions Locales bon d'accord, mais moi je pense à des étudiants par exemple, qui avait un petit travail pour financer leurs études, est ce qu'ils vont à la Mission Locale, je ne suis pas sûre.

Sophie DELOISY

Ils peuvent franchir la porte.

Laurence PICARD

Il y a le fond d'aide aux jeunes aussi du Département mais on n'a pas une inflation de demandes objectivement. Alors les services sociaux sont là aussi pour les aides d'urgence, sociale voilà ça existe et la collectivité qui en a la charge c'est le Département.

Aude CANALE

Mais il n'y a pas eu quelque chose de nouveau par rapport à cette crise là ?

Laurence PICARD

On a abondé les financements de ces structures pour qu'elles puissent apporter de l'aide. Ça coûte cher au Département et à toutes les collectivités.

Sophie DELOISY

On a reçu aussi des aides importantes, je pense à la CAF qui a apporté une subvention supplémentaire, aussi bien sur la Mission Locale que sur le CCAS. Comme le rappelait très justement Mme LORENTER on a une étudiante à l'IFSI qui rencontrait certaines difficultés parce qu'elle n'avait plus de petit travail pour pouvoir lui permettre de travailler le week-end. Le CCAS l'a accompagné sur son loyer de colocation et sur une aide alimentaire. Donc, c'est vraiment au cas par cas et c'est important de les accompagner sur ça.

Laurence PICARD

Merci Mme DELOISY.

Emilie THEBAULT

Oui c'était pour connaître les besoins matériels de ces populations ? à savoir vêtements etc...

Sophie DELOISY

Au niveau des vêtements, nous avons la Croix Rouge qui a la Vesti'Boutique.

Et donc on travaille en étroite collaboration avec eux, chaque personne qui a besoin et je pense notamment à un jeune qui vit en caravane sur Faremoutiers, qui a besoin d'être chaussé et d'avoir un anorak plus chaud, c'est la Vesti'Boutique de la Croix Rouge qui l'a accompagné.

Laurence PICARD

On a un partenariat fort en terme de solidarité avec les associations sur le secteur et ça fonctionne très bien. Chacun sait ce qu'il peut apporter l'autre et le CCAS arrive à trouver des solutions.

Sophie DELOISY

Et donc c'est vrai qu'au cas par cas on essaie d'accompagner. La Croix Rouge c'est la Vesti'Boutique, on a Espace Chaleur et Solidarité pour quelques meubles qu'ils récupèrent, les Restos du Cœur aussi ont pas mal de choses. Et donc au cas par cas on voit comment on peut organiser et je pense au jeune qui habite dans cette caravane, il a eu des couvertures du CCAS, de la Croix Rouge, d'Espace Chaleur Solidarité parce qu'en cette période de grand froid c'est plus nécessaire que d'habitude. Je sais qu'il a sollicité tout le monde et tout le monde a participé.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Merci beaucoup Sophie DELOISY.

Est-ce qu'on peut passer au vote ?

Mme le Maire,

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la séance de l'Assemblée départementale du 13 novembre 2020 adoptant le Fonds d'urgence départemental en soutien aux commerces de centre-ville,

VU le Fonds départemental d'urgence proposé par le Département de Seine-et-Marne à destination des communes, voire aux associations de commerçants, dont le périmètre comprend au moins 10 commerces de centre-ville,

CONSIDÉRANT la volonté du Département de Seine-et-Marne de soutenir le déploiement de projets visant à permettre et à faciliter la vente des biens et services aux clients dans le respect des mesures sanitaires en vigueur,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de bénéficier de cet accompagnement pour soutenir les commerçants du centre-ville et déployer une plateforme virtuelle,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE

- de solliciter un accompagnement auprès du Département de Seine-et-Marne, au taux maximum, au titre du Fonds d'urgence départemental en soutien aux commerces de centre-ville,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'accompagnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter un accompagnement auprès du Département de Seine-et-Marne, au taux maximum, au titre du Fonds d'urgence départemental en soutien aux commerces de centre-ville,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande d'accompagnement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2020-DEL-160 - MODIFICATION DES TARIFS DES VISITES DE VILLE ET
CREATION D'UN TARIF FAMILLE

EXPOSÉ :

Sarah ESMIEU

La modification des tarifs a pour objectif d'harmoniser les tarifs des visites de Coulommiers avec toutes les autres proposées par Coulommiers Pays de Brie Tourisme. Il est donc question des visites du centre historique de Coulommiers, du sentier nature, du parc des Capucins, du théâtre municipal, de la Commanderie des Templiers et de la Grotte aux Coquillages. Pour le plein tarif, 6€, tarif réduit 4 € et la gratuité pour les moins de 6 ans, à noter également la création d'un nouveau tarif, le tarif famille à 15 € valable pour 2 adultes jusqu'à 3 enfants de moins de 12 ans. En comparaison les visites guidées de Meaux sont à 9 € et celles de Provins à 11 €.

Concernant le tarif de groupe, il vous est proposé un nouveau tarif à 80€/h pour les groupes de 25 personnes maximum.

Coralie CHAMOIS

Je réitère ma question lors de la commission, à savoir est-ce que vous avez pu vous renseigner sur combien de personnes ça concerne par an cette visite du centre historique de Coulommiers ?

Sarah ESMIEU

J'ai bien noté votre question Mme CHAMOIS mais je n'ai pas encore la réponse, je vous la communiquerai.

Coralie CHAMOIS

Je vous remercie.

Laurence PICARD

Très bien, on peut passer au vote ?

Mme. le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 98/35 du 12 février 1998 portant création d'une régie de recettes pour le musée municipal des Capucins

VU la délibération N° 2015-DEL-008 en date du 5 février 2015 portant modification des tarifs des visites de ville

Vu l'avis de la commission Attractivité, Commerce Tourisme réunie en date du 1^{er} décembre 2020

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé de modifier les tarifs des visites de ville et de créer tarif famille

PROPOSE

- -D'approuver la modification et la création des tarifs ci-dessous :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarif individuel	Prix de vente TTC Plein tarif	Prix de vente TTC - 12 ans	Prix de vente TTC Balad' Pass	Prix de vente TTC Réduit	Prix de vente TTC Famille	Prix de vente TTC moins de 6 ans
Le centre historique de Coulommiers	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit
sentier nature	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit
parc des capucins	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit
théâtre	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit
Commanderie	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit
La Grotte aux coquillages	6,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	15,00 €	gratuit

Tarif réduit applicable pour : enfant de 6 à 12 ans, étudiants, Balad'Pass, chômeur, personnes en situation de handicap sur présentation du justificatif / Le Balad'Pass s'applique pour le second billet adulte

Tarif famille : valable pour 2 adultes jusqu'à 3 enfants de moins de 12 ans inclus.

- D'approuver les tarifs suivants :

Tarif groupe (jusqu' à 25 personnes)	Durée	Forfait prestation TTC
Visite guidée du sentier nature de Coulommiers	02:00	160,00 €
Visite guidée du Théâtre à l'italienne	02:00	160,00 €
Visite guidée de la Grotte de Coquillages (musée des Capucins)	01:00	80,00 €
Visite guidée du centre Historique de Coulommiers	01:30	120,00 €
Visite guidée du Parc des Capucins	01:00	80,00 €
Visite de la Commanderie	02:00	160,00 €

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE

D'approuver les tarifs déclinés ci-dessus.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT)

N° 2020-DEL-161 - AVIS SUR LES DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDÉES PAR MME LE MAIRE EN 2021

EXPOSÉ :

Sarah ESMIEU

En vertu de l'article L 3132-26 du Code du Travail et après avis du Conseil Municipal et de l'E.P.C.I. dont la commune est membre, peut accorder des dérogations au repos dominical pour les commerces de détail, jusqu'à 12 par an, par branche d'activité.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Un tableau comparatif a été établi en fonction des demandes émanant des différents commerces habituellement demandeurs, de l'Union des Commerçants, Industriels et Entrepreneurs de Coulommiers (UCIE) et du Groupement des Entreprises de Coulommiers (GEC). Ces dates ont été présentées à la commission Attractivité, Commerce, Tourisme. Et, je vous propose d'ores et déjà 2 modifications concernant les dates du 10 janvier et du 17 janvier puisque les soldes d'hiver ont été décalés au 20 janvier.

Je vous propose d'acter les dates suivantes :

- 24 janvier 2021 Soldes hiver
- 31 janvier 2021 Soldes hiver
- 27 juin 2021 Soldes été
- 4 juillet 2021 Soldes été
- 29 août 2021 Rentrée scolaire
- 24 octobre 2021 Halloween
- 31 octobre 2021 Halloween
- 28 novembre 2021 Black Friday
- 5 décembre 2021 Noël
- 12 décembre 2021 Noël
- 19 décembre 2021 Noël
- 26 décembre 2021 Noël

S'agissant du secteur « automobile », les concessionnaires de la ville et le Conseil National des Professions de l'Automobile ont sollicité 12 week-ends d'ouvertures exceptionnelles en 2021, organisés dans le cadre d'opérations promotionnelles nationales par les différents constructeurs automobiles. Il vous donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour accorder les ouvertures dominicales à la branche professionnelle automobile aux dates suivantes, en 2021 :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 21 mars 2021
- 13 juin 2021
- 20 juin 2021
- 12 septembre 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021
- 24 octobre 2021
- 14 novembre 2021
- 21 novembre 2021
- 12 décembre 2021

Laurence PICARD

Merci Sarah. Est-ce qu'il y a des questions ?

Aude CANALE

Oui simplement dire, sur cette délibération en fait on va pas se prononcer sur le calendrier qui nous est proposé. Mais simplement ce vote marquera en fait, notre position vis-à-vis de l'ouverture des commerces le dimanche. Nous, nous ne sommes pas pour l'ouverture des commerces le dimanche parce que nous estimons que le dimanche chacun a le droit de se reposer, d'aller à la messe, puisque Dieu a créé le monde en 7 jours et que le 7^{ème}, il s'est reposé c'est bien que l'on devrait se reposer le dimanche.

Laurence PICARD

Si vous en appelez à Dieu alors là on est sauvé !

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

Mais oui, écoutez il faut bien pouvoir aller à la messe le dimanche.

Laurence PICARD

Là je ne m'attendais pas à ça, même si votre intervention était un peu attendue. Chaque année vous nous faites la même.

Aude CANALE

Oui tous les ans je vous dis la même chose.

Laurence PICARD

Le repos dominical c'est pas votre truc ou c'est votre truc, je ne sais pas, le travail.

Aude CANALE

Oui je préférerais qu'on soit avec sa famille, qu'on fasse des loisirs, qu'on se balade en forêt, qu'il y ait éventuellement des activités culturelles mais aller consommer dans des commerces, non pas forcément.

Laurence PICARD

C'est parce que vous ne vous sentez pas concernée.

Aude CANALE

D'autant que nous comprenons que cette période est difficile pour les commerçants, que la période de Noël, il va de soi que c'est important pour eux mais quand on voit que dans cette délibération il y a des dates notamment de soutien au Black Friday, le soutien à Halloween etc à un moment donné, si vous voulez on n'est quand même pas dans une période où on doit soutenir ce genre d'opérations commerciales alors qu'on nous parle de développement durable, on nous parle de consommation moindre et meilleure, on est dans une logique aujourd'hui où il faudrait de la décroissance et là vous soutenez une forme de croissance au détriment même de la santé et du bien-être des salariés et moi ça me pose problème. Comme je l'ai dit en commission à Mme Esmieu, moi je préférerais que l'on travaille pour soutenir les commerçants sur des nocturnes, sur l'ouverture entre midi et deux, sur des choses qui puissent être compatibles à la fois (interrompue)

Laurence PICARD

Est-ce que vous pensez que c'est plus agréable de travailler la nuit que le dimanche, que les gens n'ont pas envie d'être avec leur famille le soir ?

Aude CANALE

Non mais attendez, quand je parle de nocturne je parle jusqu'à 20h ou 21h.

Laurence PICARD

On peut tout imaginer, mais si on vous proposait ça, vous trouveriez une explication pour dire non mais bon.

Aude CANALE

Je pense qu'aujourd'hui il y a beaucoup d'emplois qui se font avec des roulements entre midi et deux, bon bref, nous, nous ne nous prononçons pas sur ces dates parce que ça c'est votre choix.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le problème c'est qu'on va vous demander de vous prononcer sur ces dates.

Aude CANALE

En tous cas, notre vote sera plus un vote contre les ouvertures le dimanche.

Laurence PICARD

Je ne vous demande pas pourquoi vous votez, je vais vous demander si vous émettez un avis favorable ?

Laurence PICARD

Donc vous votez contre les ouvertures dominicales. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ?

Mme le Maire,

VU le Code du Travail modifié par la Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 dite « Loi Macron » et notamment l'article L 3132-26, permettant au Maire d'accorder des dérogations au repos dominical aux commerces de détail, jusqu'à 12 dimanches par an, par branche d'activité ;

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération du Pays de Coulommiers, dont la commune est membre, sera consultée pour avis, lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020 ;

CONSIDERANT que les formalités de consultation seront faites auprès des organisations d'employeurs et de salariés conformément aux dispositions de l'article R3132-21 du Code du Travail, après avis du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT les opportunités commerciales du calendrier déterminé au vu des demandes faites par les commerçants habituellement demandeurs, par l'Union des Commerçants, Industriels et Entrepreneurs de Coulommiers (UCIE), par le Groupement des Entreprises de Coulommiers (GEC) et présenté à la commission Attractivité, Commerce, Tourisme le 1^{er} décembre 2020.

CONSIDERANT qu'un calendrier a été déterminé au vu des demandes faites par les différents concessionnaires automobiles et le Conseil National des Professionnels de l'Automobile ;

PROPOSE :

D'émettre un avis favorable pour accorder les ouvertures dominicales à tous les commerces de détail Columériens (NAF - codes APE 47), en 2021, (hormis la branche professionnelle « automobile ») aux dates indiquées ci-après :

- 24 janvier 2021 Soldes hiver
- 31 janvier 2021 Soldes hiver
- 27 juin 2021 Soldes été
- 4 juillet 2021 Soldes été
- 29 août 2021 Rentrée scolaire
- 24 octobre 2021 Halloween
- 31 octobre 2021 Halloween
- 28 novembre 2021 Black Friday
- 5 décembre 2021 Noël
- 12 décembre 2021 Noël
- 19 décembre 2021 Noël
- 26 décembre 2021 Noël

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis favorable pour accorder les ouvertures dominicales des concessions automobiles, en 2021, aux dates suivantes :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 21 mars 2021
- 13 juin 2021
- 20 juin 2021
- 12 septembre 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021
- 24 octobre 2021
- 14 novembre 2021
- 21 novembre 2021
- 12 décembre 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis favorable pour accorder les ouvertures dominicales à tous les commerces de détail Columériens (NAF - codes APE 47), en 2021, (hormis la branche professionnelle « automobile ») aux dates indiquées ci-après :

- 24 janvier 2021 Soldes hiver
- 31 janvier 2021 Soldes hiver
- 27 juin 2021 Soldes été
- 4 juillet 2021 Soldes été
- 29 août 2021 Rentrée scolaire
- 24 octobre 2021 Halloween
- 31 octobre 2021 Halloween
- 28 novembre 2021 Black Friday
- 5 décembre 2021 Noël
- 12 décembre 2021 Noël
- 19 décembre 2021 Noël
- 26 décembre 2021 Noël

D'émettre un avis favorable pour accorder les ouvertures dominicales des concessions automobiles, en 2021, aux dates suivantes :

- 17 janvier 2021
- 14 mars 2021
- 21 mars 2021
- 13 juin 2021
- 20 juin 2021
- 12 septembre 2021
- 19 septembre 2021
- 17 octobre 2021
- 24 octobre 2021
- 14 novembre 2021
- 21 novembre 2021
- 12 décembre 2021

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 1 voix contre (Aude CANALE), 4 abstentions (Pascal THIERRY, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2020-DEL-162 - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

EXPOSÉ :

Daniel BOULVRAIS

Il vous est proposé de créer des postes pour permettre la promotion de deux agents (Agente Territoriale Spécialisée des Ecoles Maternelles, et Directrice du conservatoire).

Laurence PICARD

Merci Daniel. Des interventions ? Non, on passe au vote.

Mme le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi du 13 juillet 1983,

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'arrêté du 03 novembre 1958 modifié,

VU le tableau des effectifs, portant création des postes et autorisant le Maire à recruter,

CONSIDERANT qu'il convient de créer des postes afin de réaliser des promotions, et de les intégrer au tableau des effectifs,

PROPOSE

- de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (de 2 à 3) pour prévoir la promotion d'un agent, en réduisant parallèlement d'une unité le nombre de postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (de 7 à 6) ;
- de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (de 0 à 1) pour prévoir la promotion de la directrice (et professeure) de notre Conservatoire de musique ;
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe (de 2 à 3) pour prévoir la promotion d'un agent, en réduisant parallèlement d'une unité le nombre de postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe (de 7 à 6) ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe (de 0 à 1) pour prévoir la promotion de la directrice (et professeure) de notre Conservatoire de musique ;
- d'intégrer ces dispositions au tableau des effectifs ;
- de rappeler que le maire est autorisé en cas de vacance de poste à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement (y compris le recours en cas de nécessité à un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984) sur tous les postes figurant au tableau des effectifs, qui porte création de ces postes ;
- de prévoir les crédits nécessaires à ces postes ;
- d'adopter le tableau des effectifs modifié figurant en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2020-DEL-163 - ACQUISITION D'UN CAMION ET SES ACCESSOIRES IMMATRICULE CM 244 NW A LA COMMUNE DE POMMEUSE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Oui donc la ville de Coulommiers dans le cadre de son budget 2020 avait prévu l'acquisition d'un camion dont le prix était évalué à 120 000€.

La commune de Pommeuse, nous a fait savoir que dans le cadre de la reprise de la compétence services techniques, elle avait récupéré un véhicule répondant à nos besoins dont elle n'avait pas l'usage. Après l'avoir fait estimer par une société spécialisée cette dernière nous a proposé de l'acquérir au prix de 60 000€ avec tous ses accessoires. Il est équipé viabilité hivernale, multi benne, grue, 2 bennes, lame à neige, saleuse.

Considérant l'opportunité d'acquérir ce véhicule d'occasion à un prix moins élevé que prévu, répondant à nos besoins, il est proposé au conseil municipal d'acheter ce véhicule à la commune de Pommeuse.

Laurence PICARD

Merci Mme DELOISY, y a-t-il des votes contre ? non, je vous remercie.

Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition en date du 23 novembre 2020 de la commune de Pommeuse de céder à la ville de Coulommiers un camion Mercedes CM 244 NW et ses accessoires

Vu l'estimation effectuée par une société spécialisée à hauteur de 60 000€

Vu l'opportunité pour la ville d'acquérir ce véhicule pour répondre aux besoins des services

Vu l'acceptation de la ville de Coulommiers

PROPOSE

- d'autoriser Mme le Maire à acheter le camion 19 tonnes immatriculé CM 244 NW et ses accessoires à la commune de Pommeuse pour un montant de 60 000 euros TTC

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- d'autoriser Mme le Maire à acheter le camion 19 tonnes immatriculé CM 244 NW et ses accessoires à la commune de Pommeuse pour un montant de 60 000 euros TTC

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2020-DEL-164 - AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - A.C.V.L.

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Oui il y en a plusieurs qui s'enchaînent donc l'avance sur subvention pour l'ACVL, il est demandé au conseil municipal de voter une avance sur subvention pour un montant de 150.000 €, en vous rappelant que Mme LORENTER Présidente de l'ACVL ne prendra pas part au vote.

Pour la question 13 l'avance sur subvention pour l'amicale du personnel pour un montant de 20.000 €.

Et la question 14, c'est avance sur subvention pour le CCAS pour un montant de 197 000 €. Mme le Maire, Présidente du CCAS ne prend pas part au vote.

Laurence PICARD

Donc s'il n'y a pas de questions nous allons passer au vote.

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2019-DEL-138 du 9 décembre 2019 et 2020-DEL-024 du 03 février 2020, approuvant le versement des subventions dans le cadre du budget 2020,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 prévoyant la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros par an ;

VU la circulaire n° 54395 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations ;

Considérant la nécessité de verser des avances sur subvention 2021 à certaines associations,

Considérant les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 pour des subventions au secteur associatif,

PROPOSE

- de verser une avance au titre de 2021 à l'ACVL Longchaumois pour 150 000€

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 euros par an ;

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après examen et délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- de verser une avance au titre de 2021 à l'ACVL Longchaumois pour 150 000€
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association qui bénéficie d'une subvention supérieure à 23 000 euros par an ;

Mme LORENTER présidente de l'ACVL ne prend pas part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 32 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote (Claude LORENTER)

N° 2020-DEL-165 - AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - AMICALE DU PERSONNEL

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

(traitée avec la question précédente)

Mme le Maire

VU l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2019-DEL-137 du 9 décembre 2019 et et 2020-DEL-024 du 03 février 2020, approuvant le versement des subventions dans le cadre du budget 2020,

CONSIDERANT la nécessité de verser des avances sur subventions pour l'année 2021 à certaines associations,

CONSIDERANT les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 pour des subventions au secteur associatif,

PROPOSE

- de verser une avance au titre de l'année 2021 à l'Amicale du personnel à hauteur de 20 000€.

Après examen et délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- de verser une avance au titre de l'année 2021 à l'Amicale du personnel à hauteur de 20 000€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N° 2020-DEL-166 - AVANCE SUR SUBVENTION AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - CCAS

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

(traitée avec la question précédente)

Mme le Maire,

VU l'article 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions,

VU les délibérations du Conseil municipal n° 2019-DEL-136 du 9 décembre 2019 et 2020-DEL-024 du 03 février 2020, approuvant le versement des subventions dans le cadre du budget 2020,

CONSIDERANT la nécessité de verser des avances sur subventions pour l'année 2021 à certaines associations,

CONSIDERANT les crédits ouverts au titre de l'exercice 2020 pour des subventions au secteur associatif,

PROPOSE

- de verser une avance au titre de l'année 2021, au CCAS, à hauteur de 197 000€.

Après examen et délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

- de verser une avance au titre de l'année 2021, au CCAS, à hauteur de 197 000€ ;

Mme PICARD, en sa qualité de Présidente du CCAS ne prend pas part au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 32 voix pour et 1 n'ayant pas pris part au vote (Laurence PICARD)

N° 2020-DEL-167 - REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, DES JURYS DE CONCOURS, DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS, ET DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Les dispositions du Code Général des Collectivité Territoriales et du Code de la Commande Publique fixent le rôle et la composition de la commission d'appel d'offres, des jurys, de la

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

commission des services publics locaux et de la commission consultative des services publics locaux mais pas les règles d'organisation et de fonctionnement applicables à ces instances.

Il est donc proposé au conseil d'adopter le règlement intérieur joint en annexe, afin de fixer ces règles en complément et dans le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Laurence PICARD

Pas de questions ? M. THIERRY.

Pascal THIERRY

Oui, je voudrais faire part, je me suis présenté à la commission d'appel d'offres pour les assurances, moi, je suis membre suppléant, ma collègue ne pouvant être présente donc j'y suis allé, et Mme DELOISY qui présidait m'a dit que je ne devais pas être là simplement si j'étais invité. Or, j'ai regardé le règlement là et on parle de groupe, donc les suppléants et les titulaires sont par groupe. Donc, moi je voulais savoir si lorsque ma collègue n'est pas là, je peux assister ?

Sophie DELOISY

Il faut quand même qu'on vous y invite. Comme Mme THOMAS vous l'expliquait si elle avait demandé à un autre suppléant de siéger, quoi de venir, vous vous seriez retrouvés à deux suppléants et on ne pouvait pas vous accepter tous les deux.

Pascal THIERRY

Oui mais quel est le deuxième suppléant ? c'est-à-dire que je suis le suppléant de ma collègue du même groupe ?

Sophie DELOISY

C'est pour ça que maintenant on a un règlement intérieur qui stipule les choses peut-être un peu plus finement.

Pascal THIERRY

Donc la prochaine fois, si elle ne peut pas y aller ?

Sophie DELOISY

On vous convoquera, c'est-à-dire à partir du moment où Mme THEBAULT nous informe qu'elle ne peut pas venir, le suppléant sera convoqué et vous serez appelé. Mais systématiquement, vous ne pouvez pas vous solliciter entre vous. Comme on vous expliquait les papiers sont remplis, il y a les signatures. Et automatiquement, si vous n'avez pas été appelés et qu'elle ne vous a pas enregistré ce sera compliqué pour les signatures.

Pascal THIERRY

Donc, on a compris, on fera les choses dans les règles et je vous remercie de m'avoir accueilli à la dernière commission.

Sophie DELOISY

Mais c'était avec un grand plaisir.

Laurence PICARD

Mais si ça avait été dit à la commission, ce n'était pas la peine d'y revenir !

Pascal THIERRY

Mais si mais simplement en lisant le règlement j'ai vu qu'on parlait de groupe.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Ok, est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Des abstentions ?

Mme le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique (CCP),

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de Coulommiers adopté par délibération n° 2020-DEL-137 du 9 novembre 2020,

Considérant la nécessité de fixer les règles d'organisation et de fonctionnement applicables à la commission d'appel d'offres, aux jurys, à la commission des services publics locaux et à la commission consultative des services publics locaux,

Considérant que le projet de règlement intérieur propre à ces instances a été adressé avec la convocation au présent conseil,

PROPOSE

D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE

D'adopter le règlement intérieur annexé à la présente

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2020-DEL-168 - DECISION MODIFICATIVE N°3 - VILLE

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

La DM3 s'équilibre en fonctionnement, en dépenses et en recettes pour - 151 600 € et elle s'équilibre en investissement pour - 25 000 € en dépenses et en recettes.

Les principales modifications portent sur :

Des ajustements :

Concernant la section de fonctionnement, la décision modificative n°3 porte principalement sur des ajustements de crédits de recettes concernant les activités envers les familles (musique, bibliothèque...) mais également concernant l'enfance (restauration, accueil, pré post scolaires...). Ceci a eu pour effet de ne pas obtenir le niveau des recettes inscrit au budget primitif par la conséquence de la crise sanitaire.

Elle porte également sur des ajustements de dépenses non réalisées pour les mêmes raisons.

Concernant la section d'investissement, la DM3 porte principalement sur des régularisations de virement de crédit entre chapitres budgétaires.

Des projets nouveaux :

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En fonctionnement, cela concerne :

- la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères par bennes + 26 000 €
- le remboursement de la CACPB pour les masques envers le personnel + 8 200 €

En investissement, cela concerne :

- l'achat d'un meuble mobile pour école + 9 000 €
- le programme de la piste cyclable Avenue Robert Elvert + 51 000 €
- la mise en place de capteurs dans le cadre du cœur de ville Cours Gambetta et Pasteur + 48 000€.

Un tableau en annexe retrace l'ensemble des opérations d'ajustements de crédits et distingue les opérations nouvelles.

Cette décision modificative a été présentée à la commission Finances du 04 décembre dernier.

Il vous est proposé de délibérer sur cette modification du budget n°3.

Laurence PICARD

Des questions ? Oui, Mme CANALE ? M. THIERRY ?

Pascal THIERRY

Oui moi c'est une question, vous parlez des capteurs, vous parlez des capteurs pour compter les voitures sur les parkings ?

Laurence PICARD

Oui

Pascal THIERRY

Est-ce que c'est mis en place pour qu'à terme les parkings soient payants ou pas ?

Laurence PICARD

Non

Pascal THIERRY

C'est simplement pour compter. C'est pour une information simplement ?

Laurence PICARD

Oui

Pascal THIERRY

Très bien, merci.

Aude CANALE

Oui moi j'avais une remarque à faire, sur la piste cyclable avenue Robert Elvert pour 51 000€. C'est bien de faire une piste cyclable mais je vois pas bien, déjà je voudrais savoir combien a coûté le traçage de la piste cyclable de cette piste au moment du mois d'août 2019 je crois, puisqu'on les a inauguré avec le pont. Je me demandais l'intérêt si ce n'est, électoral, d'avoir fait ce traçage. Je vous disais que vous étiez les David Copperfield de l'environnement parce qu'à coup de bombe vous faisiez une piste cyclable, je me rappelle très bien de cette intervention. Voilà, quel était l'intérêt, et ça va peut être rentrer dans les frais de campagne du coup ? On se posait la question.

Laurence PICARD

Alors, pour vous répondre en gros il y en avait pour 4 000 € et personnellement moi, si je pouvais en faire plus, à coup de bombe, j'en ferai plus. Simplement, parce qu'il y a des tas de communes où on le fait, c'est-à-dire qu'on trace des pistes sur la voie. C'est un signal donné aux

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

automobilistes. Il se trouve que pour plus de sécurité, là où on peut le faire ailleurs, on le fait voilà. On a initié parce qu'il faut bien commencer mais on pourrait en faire plus sur la voirie. Ça nous permettrait peut être d'aller plus vite mais c'est peut être moins sécurisé donc on est toujours en train de peser le pour et le contre de savoir si on va plus vite et ça coûtera moins cher avec un coup de peinture, mais c'est déjà ça j'ai envie de dire ou si on finit par aller vers quelque chose de plus élaboré quand on a les moyens de le faire avec d'autres financements. Voilà c'est pas plus compliqué que ça. Il y a des moments où on se dit ça serait quand même bien de trouver un moyen de faire passer les vélos sur la voirie là où c'est possible. Il y a des villes où ils en font beaucoup plus que nous effectivement, nous on essaie de les sécuriser au maximum, ce qui nous limite quelque fois dans les résultats.

Aude CANALE

Après sur cette piste cyclable là, donc là je parle de l'avenue de Strasbourg, le prolongement avenue de Strasbourg, on pouvait tourner de manière assez dangereuse on va dire, sur l'avenue de Strasbourg.

Laurence PICARD

Ce n'est pas par là que ça passe la piste cyclable,

Aude CANALE

Non mais en tous cas, ce que vous aviez fait, je m'en souviens très bien, du passage devant le garage Ford qui à cette occasion avait enlevé ses voitures. En tous cas, ça n'a pas tenu du tout. Donc, je ne sais, après comme vous dites, il y a des villes sans doute où on utilise ça mais peut être que le produit que vous avez utilisé ne convenait pas au revêtement, non mais en tous cas sur l'avenue de Strasbourg, ça n'a pas tenu du tout.

Laurence PICARD

Et, c'est pour ça qu'on fait autrement.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

On passe au vote pour cette DM.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-DEL-024 du 3 Février 2020, approuvant le budget primitif de la Ville,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-DEL-096 du 29 juin 2020, approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-DEL-131 du 21 septembre 2020, approuvant la décision modificative n°2,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des Finances, Commande Publique, Solidarités, Insertion en date du 4 décembre 2020,

- PROPOSE de voter la décision modificative n°3 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

Après examen et délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de voter la décision modificative n°3 suivant le tableau annexé à la présente délibération.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 30 voix pour , 3 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT)

N° 2020-DEL-169 - AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR EXERCICE 2021

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Le vote du budget pour l'année 2021 est prévu pour le mois de février 2021 c'est-à-dire dans les deux mois qui suivent le débat d'orientation budgétaire.

En établissant ce planning, le budget primitif 2021 ne sera donc pas voté avant le 31 décembre 2020.

Le CGCT a prévu la possibilité d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement sur 2021 mais dans le quart des crédits ouverts du budget précédent.

La collectivité entend utiliser cette méthode pour les chapitres d'investissement mentionnés dans le projet de délibération et pour les montants respectifs arrondis inférieurement.

Laurence PICARD

Merci, y a-t-il des questions ?

Madame Le Maire,

Vu l'article L.-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les dispositions concernant l'exécution des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif pour l'année suivante ;

Vu les possibilités d'engager, de liquider et de mandater celles-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;

Vu que cette possibilité n'est donnée que lorsqu'il y a autorisation du conseil municipal ;

Vu la délibération n°2020-DEL-024 du 3 février 2020 pour l'approbation du budget primitif 2020,

Vu les dispositions de vote « par chapitre » du budget 2020,

Vu les décisions modificatives du budget 2020 ;

Considérant le fait que le budget de l'année 2021 ne sera pas voté avant le 31 décembre 2020 et qu'il est nécessaire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption de ce budget primitif ;

Considérant le montant des crédits ouverts des chapitres d'investissement et du calcul du quart comme suit :

10- Dotations, fonds divers et réserves

Crédits ouverts 2020 : 2 142 603.58 €

Quart inférieur arrondi : 535 650 €

20- immobilisations incorporelles

Crédits ouverts 2020 : 931 026.04 €

Quart inférieur arrondi : 232 750 €

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

21- immobilisations corporelles
Crédits ouverts 2020 : 4 268 829.39 €
Quart inférieur arrondi : 1 067 200 €

23- immobilisations en cours
Crédits ouverts 2020 : 2 399 822.56 €
Quart inférieur arrondi : 599 950 €

PROPOSE

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2020 et selon la répartition par chapitre énumérée ci-dessus.

DECIDE

- d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, dans la limite du quart des dépenses inscrites au budget de l'exercice 2020 et selon la répartition par chapitre énumérée ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Melun.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

N° 2020-DEL-170 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Laurence PICARD

Sophie DELOISY va continuer avec la question 18, Sophie que je remercie ainsi que les services, tant pour rédiger le rapport d'orientations budgétaires. Un petit mot pour vous dire que l'objectif des orientations budgétaires n'est pas de définir précisément le contenu des opérations qui seront retenus dans le budget 2021 mais donc de préciser le cadre financier dans lequel les choix devront s'inscrire puisque le vote du budget aura lieu au mois de février. Un débat d'orientations budgétaires qui a été élaboré dans un contexte de crise sanitaire toujours au cœur de l'actualité dont les impacts sont importants pour notre collectivité. Une perte de recettes en 2020, ça a été évoqué tout à l'heure, concernant le conservatoire, ateliers culturels, restauration scolaire, accueil de loisirs, occupation du domaine public, évaluée environ à 160 000 € et des dépenses COVID à hauteur de 195 000 € qui ne sont bien sûr pas compensées par les économies qui peuvent être réalisées par des annulations de manifestations diverses. Donc pour 2021, Mme DELOISY va vous détailler tout ça mais en fonctionnement on est plutôt sur une reconduction des dépenses courantes, une stabilité des recettes fiscales, une stabilité des concours financiers de l'Etat et des recettes évaluées en fonction de ce que nous avons pu obtenir en 2020.

EXPOSÉ :

Sophie DELOISY

Donc moi aussi je tenais à remercier pour le travail de réalisation de ce rapport complet et détaillé, Mme RAMBEAU, Eric SURMONT qui est le responsable des finances et son équipe ainsi que Sylvain TROUILLARD Directeur des ressources humaines et son service.

Les dépenses réelles de fonctionnement

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elles sont évaluées à 18,3 millions d'euros et représenteront une dépense d'environ 1 216 euros par habitant.

Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont évaluées à 19.8 millions d'euros et représenteront une recette d'environ 1 299 euros par habitant.

Au niveau de la section d'investissement, les dépenses d'investissement sont à la hauteur de 8 020 911 €

La liste ci-dessous constitue une première piste de réflexion sur des travaux à inscrire compte tenu des études engagées.

- Travaux d'aménagement de la banque de France 300 000€ (financements obtenus dans le cadre du
- Fonds d'aide aux communes pour 182 000€)
- Parking Coupes oreilles 870 000€ (450 000 € obtenus de l'Etat et du FAC)
- Aménagement d'un skate park 160 000€
- Enfouissement des réseaux avenue Jehan de Brie (1ère tranche) 643 000 €
- Installation de la microfolie à la Commanderie : 300 000€ (94 800€ obtenus de l'Etat et d'autres)
- Subventions sollicitées en attente de retour

A ces travaux pourraient s'ajouter avec emprunt :

- Aménagement de réserves pour le Musée
- Tableau numérique dans les écoles
- Renouvellement de matériel
- Aménagement de liaisons douces
- Bail voirie
- Les travaux d'accessibilité dans le cadre de l'ADAP
- Acquisitions diverses et travaux pour le fonctionnement des services
- Etude sur la restauration du logis du Commandeur

Au programme d'investissement s'ajoute le remboursement en capital des emprunts pour 1 588 972€

Cette liste est complétée par les restes à réaliser 2020 estimés aujourd'hui à 4 220 811€ comprenant notamment :

- les travaux d'enfouissement avenue de Strasbourg
- des travaux dans le cadre du bail voirie (champ Hazard, la piste cyclable...)
- des travaux préalables à l'aménagement du parking dit des Coupes Oreilles
- des soldes de travaux dans les écoles
- l'acquisition du matériel en vue de la mise en place d'une signalétique et la mise en place des
- capteurs Cours Gambetta
- la poursuite des études sur la maison des fromages, le musée et la halle des sports
- le reversement de l'excédent d'assainissement à la CACPB pour 2 142 700€

A noter que d'autres projets verront leurs études poursuivies en 2021 avec nos différents partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département, La Communauté d'Agglomération, comme notamment :

- La mise en place de la gratuité des transports
- L'aménagement de la Gare routière de la Gare de Coulommiers en lien avec Ile de France Mobilité
- Les travaux du campus scolaire
- Le contournement de Coulommiers
- Le lancement de la phase de Diagnostic sur la mise en place de l'OPAH-RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat- Rénovation urbaine)

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- La maison des fromages, le musée avec la réhabilitation de la grotte
- La halle des sports
- La construction d'un bassin extérieur à la piscine de Coulommiers
- La construction de la station d'Unité d'Eau Potable
- La réfection des réseaux

Les recettes réelles d'investissement, estimées à 3.6 millions d'euros

A ces recettes réelles, il faut ajouter :

l'affectation du résultat prévisionnel de fonctionnement pour 900 000€ (l'année n'étant pas clôturée, l'estimation du résultat a été minimisée)

L'emprunt.

Le montant de l'emprunt sera calé en fonction des opérations retenues dans le cadre du budget

Les recettes d'investissement sont complétées également par

- l'Épargne Brute prévisionnelle estimée à 1 597 420€,
- l'excédent d'investissement 2020 (estimé) de 1 900 000€

Au niveau de l'endettement :

Encours au 1er janvier 21 359 291.81 €

En 2019, profitant de la baisse des taux, la ville a eu l'opportunité de refinancer 4 emprunts de la caisse d'épargne auprès du même prêteur.

Sur 2021 il est prévu également un aménagement au niveau d'autres emprunts pour essayer effectivement de récupérer un petit peu de financements.

En conclusion, les orientations budgétaires 2021 ont été élaborées sur les bases suivantes :

Pour la section de fonctionnement :

- La reconduction des dépenses courantes
- Une stabilité des recettes fiscales
- Une stabilité des concours financiers de l'Etat
- Cela permet d'avoir les résultats prévisionnels 2021 suivants :
- L'épargne de gestion s'élèvera à hauteur de 1 912 115 €
- L'épargne Brute s'établira quant à elle à 1 597 420 €

Les recettes d'investissement attendues sont composées :

- du FCTVA
- des subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement
- du montant d'emprunt qui sera à caler en fonction des opérations retenues au budget
- de l'affectation des résultats 2020
- de l'épargne dégagée

Sans emprunt, les orientations permettent à la ville de Coulommiers de fixer un programme d'investissement pour 2021 « calé » à 4 200 000 € avec les restes à réaliser (déduction faite du reversement à la CACPB de l'excédent d'assainissement).

Laurence PICARD

Merci Sophie DELOISY

Des questions ? des remarques sur ces orientations budgétaires ?

M'Bama IBRAHIM

Bonsoir, je ne vais pas beaucoup prendre la parole ce soir, mais sur ce sujet là c'est quand même quelque chose d'important. Là on parle quand même d'orientations budgétaires et donc de principes, projets qu'on essaie de poser pour notre ville et justement on se pose la question de ce qu'on a envie de voir et de réaliser dans les années à venir.

Moi je remarque des projets qui ont du potentiel. Je pense que je m'en suis jamais caché, la Microfolie pour moi ça a du potentiel parce que c'est un projet qui peut bénéficier à tous. Il y en a d'autres dans ce genre là, pas forcément toujours d'accord avec les camarades qui sont ici présents, mais du coup la Banque de France c'est quand même un beau bâtiment, il y a des

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

moyens de faire des choses dedans. On a besoin de salles, on a besoin d'espaces, pour faire des activités. Dans la condition où ce bâtiment pourrait bénéficier aussi aux Columériens et à la population, moi j'ai absolument rien contre. Par contre je constate, autant des projets qui ont toujours été remis aux calanques Grecques, je parle du coup du renouvellement urbain qui pourrait avoir lieu au quartier des Templiers, je pense aussi à ce qui pourrait être la Maison des Fromages, le contournement de Coulommiers. Des projets, pour certains où on passe beaucoup de temps et d'énergie dessus et qui vont pas forcément toujours dans le bon sens. Voilà pour le renouvellement du quartier, je n'ai rien contre. Pour des projets coûteux, voire pharaonique comme ceux du contournement je me pose beaucoup plus de questions.

Et, ensuite je tiens quand même à noter une chose, pour moi il y a un grand absent dans ces orientations budgétaires, c'est la question du climat. Là on vient de fêter les 5 ans des accords de Paris et je note aucune ambition réelle et forte pour enclencher la transition énergétique et du coup de protection de l'environnement qu'il faudrait mettre en place dans ce genre d'orientations. Quand je vois qu'on parle de parkings, on parle de contournement où on va justement endommager des zones naturelles, je vois qu'il n'y a aucune ligne en fait sur la question du renouvellement du parc automobile de la Ville. Quand je vois qu'il n'y a aucune orientation très claire et forte sur l'accès des habitants à une meilleure alimentation ou à une meilleure qualité de vie notamment je pense à la fracture énergétique. Voilà, j'ai l'impression quand même que 5 ans après les accords de Paris, le braquer n'a pas été changé, qu'on continue un peu de la même manière ou plutôt par petites touches. Le budget n'est pas encore voté, les montants peuvent encore être alloués et moi ce que je pense c'est que justement il faut avoir beaucoup plus d'ambition et j'attends en février de vrais signes justement allant dans ce sens, d'une meilleure protection de notre planète, du meilleur intérêt des Columériens, parce que ça va aussi dans ce sens là. Voilà, on vous attendra au tournant, en février, en tous cas.

Laurence PICARD

Oh là, je le prends pas mal.

D'autres remarques ? Non.

Alors en termes d'environnement, de protection de la planète, j'entends bien. De toute façon c'est un souci qui est largement partagé par tout le monde mais je crois qu'il faut quand même avoir conscience que sur Coulommiers, la géothermie est quand même quelque chose d'important, qui se met en place. C'est pas négligeable en termes d'énergie, pour les Columériens c'est important aussi pour leurs factures énergétiques.

Nous avons une plateforme territoriale de rénovation énergétique qui permet aussi aux habitants de travailler, de pouvoir solliciter des aides pour améliorer leur habitat. Nous travaillons avec nos collègues de l'agglomération sur le PCAET, Plan Climat Air Energie et « T » je ne sais plus ce que c'est, bref, nous ne restons pas les bras ballants. Franchement on essaie d'avancer, on n'a jamais le meilleur rythme que... ça dépend des orientations de chacun, mais on essaie de progresser, je trouve qu'on n'est pas si mauvais. Alors je ne partage pas votre avis sur contournement de Coulommiers évidemment parce que quand on regarde les mesures de la pollution dans Coulommiers au moment des bouchons qui ne vous ont pas échappés quand même ? La traversée de Mouroux et de Coulommiers, on se dit que finalement si tout ne passait pas dans le cœur de l'agglomération, là où vivent les gens ça serait peut-être pas mal non plus. Alors à moins de se dire qu'un jour on aura plus besoin de circuler, c'est pas pour tout de suite. Alors le contournement c'est pas pour tout de suite mais enfin, c'est quand même plus proche que le moment où on aura plus besoin de bouger, où il n'y aura plus de convois exceptionnels, où il n'y aura plus tous ces véhicules qui traversent Coulommiers/Mouroux. Donc, on avance avec un grand souci de la protection parce que les services de l'Etat, de la Région et de l'Etat qui travaillent sur ces sujets là savent aussi traiter les difficultés qu'il peut y avoir au niveau du passage d'une nouvelle voirie. C'est pas l'autoroute qui va passer là. Il y a des études qui ont été poussées et dont nous venons d'avoir le résultat, sur la protection de l'environnement, le paysagement de cette déviation, tout ce qui a pu être fait pour lutter contre le bruit, toutes les

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

nuisances qu'il peut y avoir. Franchement, ça avance pas mal et pour nous c'est important de continuer à porter ce projet donc on continuera à le faire.

Après sur le renouvellement urbain du quartier des Templiers, on continue à y travailler aussi. On avance, ce sont des sujets difficiles à porter dans du court terme, parce que c'est forcément du moyen et du long terme. On travaille avec les services de l'Etat pour avoir des financements de type ANRU pour essayer de mener à bien tous ces projets.

Donc on avance, alors peut-être qu'on ne sera pas à votre rendez-vous de février mais on essaie d'avancer sur les sujets sur lesquels nous sommes engagés pendant notre campagne notamment parce qu'on a un programme, on a des contraintes budgétaires, qui n'échapperont à personne donc on est prudent. On sera obligé de faire des arbitrages, voilà c'est la loi du genre, quand on fait un budget et qu'on est aux manettes, on est obligé de prendre en considération toutes ces données.

M'Bama IBRAHIM

Oui je comprends très bien et du coup, je vous l'ai concédé, des bons points sur votre projet. Effectivement, je n'ai pas parlé de la géothermie, c'est un bon point. Après effectivement, sur la question du contournement, nous aussi on avait un programme et on pensait le faire autrement. Parce qu'effectivement, dans le contexte d'un PNR qui va bientôt voir le jour, une espèce de grand viaduc qui passe au milieu de tout ça, nous ça nous gêne.

Laurence PICARD

Rappelez-moi, vous proposiez quoi ?

M'Bama IBRAHIM

Du coup, nous ce qu'on voulait c'est un contournement par le Nord.

Laurence PICARD

Par le nord c'est pire.

M'Bama IBRAHIM

Un contournement par le Nord parce que justement effectivement on prend quand même en compte cette question de la pollution de l'air aussi mais du coup utiliser autant de matériaux et dépenser autant d'argent, détruire des zones naturelles par endroit. Alors oui, je crois que vous dites qu'il y a des aménagements paysagers mais du coup en fait c'est que de la reconstitution. Ce n'est pas de la préservation de ce qui existe déjà.

Laurence PICARD

Alors, je prendrai le temps de discuter avec vous sur le contournement nord parce qu'alors là je suis incollable, je suis désolée mais je suis incollable sur le fait que c'est pire par le nord. C'est pire.

M'Bama IBRAHIM

Ça fait 10 ans que vous y travaillez et je l'entends bien mais on a aussi le choix d'avoir une opinion différente de la vôtre.

Laurence PICARD

Attendez, ce n'est pas mon opinion qui compte. C'est les 20 ans d'études qui comptent et qui ont été reconduites plusieurs fois parce qu'on a retravaillé sur le sujet du nord, du sud, toutes les conclusions... c'est le Département qui porte l'étude c'est pas Laurence PICARD, et toutes les études prouvent que c'est par le sud qu'il faut passer. Parce que ça ne vous échappera pas qu'il y a déjà un morceau qui est fait de ces déviations, entre la 402 et la 934 quand on vient de Mauperthuis. Donc, de toute façon pour contourner Coulommiers il faut partir de là. C'est

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

beaucoup plus long et pénalisant du côté du Rû du Rognon etc. Il y a vraiment pas photo sur le fait que.. Non on ne reviendra pas sur le sujet, c'est le sud qui a été confirmé plusieurs fois, et le PNR il passe aussi au nord et au sud, donc c'est pas un sujet par rapport au PNR.

Donc, contournement c'est nécessaire, la moins mauvaise solution c'est par le sud. Je ne dis pas que c'est toujours facile de faire passer une route, mais là les études ont toutes confirmé, et, je suis prête à en discuter avec vous. Intellectuellement on peut peut-être se dire c'est mieux de dire le contraire, s'ils veulent passer par le sud c'est que forcément ils se trompent et il faut passer par le nord, ça, ça ne tient pas quand on regarde les études qui sont faites par des gens qui ne sont pas de notre territoire, qui sont des ingénieurs, qui sont des gens qui travaillent sur l'environnement, qui ont mené des études importantes, ça fait des années qu'on empile les études et que tout conclu à.

Que forcément ça soit toujours compliqué de faire passer une voie quelque part j'en conviens parfaitement, mais voilà, je vous assure qu'on ne peut pas se dire – ah si on étudiait par le nord – ça fait 20 ans minimum qu'on étudie tous ces sujets là.

Aude CANALE

Mme PICARD, je pense que le rendez-vous avec M. IBRAHIM serait intéressant. Je pense aussi que vu que vous êtes très au fait de toutes ces questions et persuadée que la déviation par le sud est la meilleure, moi je suis curieuse de savoir si vous avez pris rendez-vous avec les habitants de Pommeuse qui ne semblent pas partager le même avis que vous.

Laurence PICARD

Alors je suis Maire de Coulommiers, je suis Conseillère Départementale du Canton de Coulommiers, le SCOT a voté pour la déviation sud. Pommeuse s'est abstenu, n'a même pas voté contre. Et, c'est à la demande Pommeuse que nous avons fait un viaduc. Donc, j'ai aussi les délibérations de Pommeuse qui disent ça.

Effectivement, il y a de nouveaux élus qui arrivent mais c'est pas parce qu'il y a des nouveaux élus qu'il faut pas qu'ils prennent le temps de regarder le sujet. Alors pour les habitants de Pommeuse c'est effectivement les seuls – alors c'est plus facile pour nous de dire c'est bien qu'il y ait une déviation- c'est sûr que c'est eux qui sont les plus concernés, voilà. Il y a un bâtiment qui est concerné, une seule bâtisse qui est concernée voilà. On va pas raser des hameaux, on va pas raser des maisons. Tout a été étudié très finement et le viaduc qui est un viaduc long, qui coûte beaucoup plus cher que ce qui était prévu à la base, c'est à la demande des élus de Pommeuse.

Aude CANALE

C'est curieux, parce que moi j'ai assisté mais, après je connais ce retournement de veste en période électorale, j'ai assisté à une réunion avec l'ancien Maire de Pommeuse qui ne semblait pas du tout partager cet avis.

Laurence PICARD

Et oui je suis désolée, ça fait partie des sujets où on se dit, tiens c'est bizarre. Mais là où les faits sont têtus, c'est qu'il y a des délibérations et qu'elles sont gravées, voilà. Il a peut-être oublié mais nous on n'oublie pas parce qu'il y a des délibérations qui actent les choses. Donc, sur les 23 communes qui ont voté pour ce tracé, qui a aussi été validé au SDRIF, qui est aussi dans le PNR, tracé sud, sur les 23 communes qui ont voté pour, il y a eu une abstention, même pas un vote contre de Pommeuse.

Aude CANALE

En tous cas, sur la forte somme que va coûter cette déviation, parce que je crois qu'on frise les 160 millions,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Oui, merci Pommeuse.

Non pas 160 millions.

Aude CANALE

Dites moi. Plus de 100 millions ?

Laurence PICARD

C'est moins de 100 millions parce que ça a été – je veux bien vous refaire le truc – alors :

La déviation ça part de la 934 qui vient de Crécy et ça va jusqu'à la 934 au giratoire qui amène à la zone de Coulommiers. Quand on va au-delà, on a un début de périph, enfin moi je veux pas faire tout le tour de l'agglomération mais pour l'instant c'est pas le projet.

Aude CANALE

Oui on avait bien compris que c'était pour relier zone commerciale à zone commerciale.

Laurence PICARD

Ce qui a été validé dans le SCOT c'est ce tracé là. C'est-à-dire de la 934 avant Mouroux à la 934 à la sortie de Coulommiers. Ce tracé-là, alors si vous rajoutez après tout le reste et que ça franchisse le Morin etc vous rajoutez des millions. Mais déjà, sur cette partie là ça suffit et c'est déjà bien cher. Nous ce qu'on veut c'est ce contournement là, c'est-à-dire une déviation de la 934 à la 934. Et là, ça coûte plus cher bien sûr parce que Pommeuse a exigé un viaduc. Ça fait 25 ans que les dossiers sont sur la table et on en rajoute à chaque fois une couche, mais j'entends des trucs, des millions à aligner ! Donc, c'est pas la réalité.

Aude CANALE

Même Mme PICARD, allez à la louche, 80 millions d'euros

Laurence PICARD

C'est plus que ça

Aude CANALE

Ah c'est plus que ça mais quand même, ce que soulignait mon camarade tout à l'heure, on est quand même sur des questions de développement durable, encore une fois, et on investit systématiquement dans tout ce qui est parc automobile, voitures et puis revêtement pour les voitures.

Moi, quand je vois dans votre débat d'orientations budgétaires que vous allez faire une étude sur les transports gratuits, j'espère qu'il y aura une aussi grande énergie

Laurence PICARD

J'espère que ce sera plus vite fait que le contournement.

Aude CANALE

Oui mais autant d'énergie et d'investissement pour pouvoir permettre à nos Columériens et tous les habitants de l'agglomération de voyager sans leur voiture. Parce que vous savez, à un moment donné, il va falloir quand même prendre des décisions, qui seront peut-être moins coûteuses ou aussi coûteuses, mais meilleur pour l'environnement.

Parce que votre déviation sud, alors moi je veux bien que ce soit des experts etc mais enfin il faut pas être un expert pour se dire que cette déviation sud, de toute façon, elle ne fera que repousser le problème, parce que tout le monde va se retrouver à Crécy la Chapelle.

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Non mais alors, qu'est ce que vous proposez ? Qu'est ce qu'il faut faire, faut rester dans les bouchons à Coulommiers ? C'est invraisemblable de dire ça !

Aude CANALE

Mais Mme PICARD les bouchons ça se résout quand on a moins de voitures dans une ville.

Laurence PICARD

Mais comment fait-on ?

Aude CANALE

Plus de transports en commun Mme PICARD.

Laurence PICARD

Le Seine et Marne Express passe toutes les 5 mn aux heures de pointe donc faire plus on nous dit - là on va pas pouvoir. Le train on a un problème de voie qui n'est pas double donc on est aussi au maximum, pour l'instant, des rotations qu'on peut imaginer. Il reste quoi pour bouger ? pour aller travailler, pour aller dans les zones d'activités.

Aude CANALE

Non mais Mme PICARD, vous dites il faut une déviation. Moi, je dis il fallait aussi ce temps là pour réfléchir à une autre façon de se déplacer.

Laurence PICARD

Bon ça c'est de l'idéologie !

Aude CANALE

Ah non non, pas du tout, ce n'est pas de l'idéologie Mme PICARD, attendez, vous me dites ça fait 25 ans qu'on y travaille, ça veut dire quand même que vous auriez pu réfléchir aussi à d'autres façons de faire. C'est pas être pragmatique et se dire tiens faut qu'on enlève les bouchons de suite.

Laurence PICARD

Tout le monde à vélo !

Aude CANALE

Tout le monde à vélo, oui très bien ! Non mais il y a des solutions alternatives.

Laurence PICARD

En attendant, les convois exceptionnels on va pas les mettre sur des brouettes.

Aude CANALE

Non mais vous ne parlez que de voitures en fait.

Laurence PICARD

Non, mais là vous rêvez !

Aude CANALE

Mais non je ne rêve pas ! Il y a un certain nombre de villes, aujourd'hui, un peu plus modernes que Coulommiers qui ont fait le choix des transports gratuits et qui sont absolument pas à côté de la plaque contrairement à ce que vous insinuez.

Je pense que les investissements que vous mettez systématiquement dans les parkings, dans la voiture, dans les revêtements pour les automobiles, et en plus je vous dirais même, quant à faire

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

un revêtement, aujourd'hui quand vous en faites un Mme PICARD, si vous étiez un tant soit peu soucieuse de l'environnement, ces revêtements au lieu de les faire en asphalté noir qui émet de la chaleur, aujourd'hui il y a des revêtements, dans les villes qui sont un peu conscientes des enjeux environnementaux qui se font dans des asphaltés complètement différents, soit en asphalté blanc par exemple.

Laurence PICARD

Mais je rêve de ça !

Je vais vous dire que sur notre piste cyclable avenue Robert Elvère, nous avons choisi un revêtement beige par rapport au revêtement noir. Le revêtement beige double le prix du noir. Donc, on ne peut pas se le permettre. On ne va pas prendre du noir mais on ne va pas prendre du beige non plus.

Aude CANALE

Oui mais à terme ! Vous savez Mme PICARD, ma grand-mère disait toujours le bon marché coûte toujours cher. Vous investissez aujourd'hui, dans des choses moins chères parce que je comprends que vous ayez des contraintes budgétaires, mais à terme ça vous coûtera plus cher parce que vous aurez des problèmes de chaleur dans la ville, des problèmes de santé des habitants etc. Non mais juste, c'est un investissement à long terme, courageux certes et à long terme.

Laurence PICARD

Si c'est pas de piste cyclable couleur beige ou une piste cyclable couleur ocre et bien on prend la piste cyclable couleur ocre. Voilà, par exemple, parce qu'on peut pas dire qu'on met le double du prix pour avoir une piste cyclable beige. Pourtant c'est plus joli, moi je préférerais mais on peut pas donc il faut faire plus de pistes cyclables avec les moyens qu'on a.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Pascal THIERRY

Je vais tenter une petite question Mme PICARD, en 2014,

Laurence PICARD

Ça porte sur le rapport d'orientation budgétaire ? Non, parce qu'on finit sur le rapport d'orientation budgétaire.

Aude CANALE

Non, mais ça revient à ce que vous avez dit.

Pascal THIERRY

Vous avez parlé des études lancées sur le devenir du quartier des Templiers. En 2014, on a voté une délibération où on finançait une étude 50 % par la ville, 50 % par l'office HLM. Cette étude est-elle réalisée, y a-t-il eu un rapport ?

Laurence PICARD

Elle n'est pas terminée, on est en train de travailler sur la forme juridique la plus adaptée pour que le projet puisse aboutir dans sa globalité et qu'on ait pas juste une consommation d'espace qui permettra de faire une partie du projet et que le côté démolition/reconstruction des logements sociaux avec une mixité plus importante du parc immobilier ne soit pas achevée. Ça c'est très compliqué et nous avons encore des recherches que nous menons sur la meilleure façon de porter ce projet. Sachant que je vous l'ai dit, nous nous positionnons aussi pour que ce type de projet puisse entrer dans une phase ANRU, pour que l'Etat puisse nous aider parce que c'est un projet coûteux, parce qu'il y a des aménageurs, il faut des voiries, il faut des écoles, c'est un énorme

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

projet. Donc on a voté en début d'année notre PLU dans lequel tout ça est déjà acté avec un phasage qui nous permet, aujourd'hui, de continuer à avancer sur comment allons continuer à travailler ce projet pour que nous soyons sûr, au final, on ne soit pas dans les mains d'aménageurs qui ne nous permettent d'avoir les résultats attendus.

Pascal THIERRY

C'est quand même étonnant qu'en 6 ans vous n'ayez pas sorti un document.

Laurence PICARD

Et bien écoutez c'est comme ça. C'est étonnant mais c'est compliqué, c'est comme ça. Révision de PLU, on a commencé en 2015, on a terminé en 2020.

Pascal THIERRY

C'est un peu comme les pistes cyclables. En 2014 même avant, on parlait des pistes cyclables puis tout à coup vous vous réveillez avec une piste, tant mieux, on applaudit franchement !

Laurence PICARD

Je suis contente que vous m'applaudissiez !

Pascal THIERRY

Moi, plusieurs fois, j'ai demandé à ce qu'il y ait un plan de circulation cycliste sur Coulommiers. On sait très bien, qu'en un mandat électoral, vous ne réaliserez pas 300 km de pistes cyclables, on n'est pas idiot !

Laurence PICARD

Non mais on avance, on a eu une réunion avec la SNCF pour travailler sur la voie entre Coulommiers et la Ferté Gaucher, qui enfin envisage de nous céder cette emprise pour qu'on puisse y faire une piste cyclable en liaison douce, qui serait réversible parce qu'ils ne veulent pas renoncer aux rails. Tout ça se fait au bout d'années de démarches, d'échanges, et ces choses là ne se font pas en claquant des doigts, je suis désolée. On ne requalifie pas un quartier en claquant des doigts, c'est long mais on avance. On pense que ça va dans le bon sens pour les Columériens.

Aude CANALE

Je veux bien que ça ne se fasse pas en claquant des doigts comme vous dites, mais il y a quand même des questions qui sont éminemment politiques, je pense aux transports gratuits, vous retrouvez toutes les délibérations où je vous ai parlé de cette question où vous m'avez envoyé sur les roses en disant que je racontais n'importe quoi, que ça n'arriverait jamais, que ça ne servait à rien. Je peux vous parler aussi de la piétonisation du centre ville, où vous m'avez ri au nez etc etc et il se trouve aujourd'hui que curieusement, alors je suis très contente parce qu'au final (interrompue)

Laurence PICARD

Je suis ravie parce que vous êtes dans de bonnes dispositions, M. THIERRY est content de moi et Mme CANALE aussi.

Aude CANALE

Moi, je suis contente que vous ayez besoin qu'on vous donne des idées et que vous les adoptiez ensuite. Moi, je suis très contente.

Laurence PICARD

Non mais vous pensez être les seuls à penser que la piétonisation ça existe. C'est original quand on a un petit centre ville.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aude CANALE

En tout cas Mme PICARD vous m'avez bien envoyé sur les roses plusieurs fois, vous et vos collègues quand j'abordais ces questions là.

Laurence PICARD

Pas moi, je n'étais pas sur ce sujet, alors non.

Aude CANALE

Si, je peux vous retrouver les délibérations.

Laurence PICARD

Il n'y a pas de problème si vous n'avez que ça à faire.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur ce fichu rapport d'orientations budgétaires ?

Mme le Maire de COULOMMIERS

VU les articles L 5211-36 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances, commande publique, solidarités, insertion réunie en date du 4 décembre 2020,

VU le rapport joint en annexe,

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget,

PROPOSE

- d'adopter le rapport sur les orientations budgétaires 2021,

Après examen et délibéré, le conseil municipal

ADOpte le rapport sur les orientations budgétaires 2021,

DÉCISION :

La délibération est approuvée à la majorité par 28 voix pour , 5 abstentions (Pascal THIERRY, Aude CANALE, Emilie THEBAULT, Coralie CHAMOIS, M'Bama IBRAHIM)

DECISIONS DU MAIRE – COMPTE RENDU

Laurence PICARD

Y a-t-il des questions ?

Pascal THIERRY

Sur la 017, il y a une erreur.

Laurence PICARD

Pourquoi ? ah oui parce que c'est pas rue du Général de Gaulle, c'est la Librairie Ephémère, vous avez raison mais il y a très peu de temps que nous sommes propriétaire de la Banque de France. Donc, la Décision c'était pour permettre à la Librairie Ephémère de s'installer si nous n'avions pas eu d'autres possibilités, rue du Général de Gaulle.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pas d'autres remarques ?

Je vous remercie.

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'elle a été amenée à prendre en fonction des délégations qui lui ont été données.

N°2020-DEC-017 en date du 5 octobre 2020 : Mise à disposition temporaire de locaux municipaux situés 13 rue du Général de Gaulle en vue de l'installation d'une librairie éphémère du 21 septembre 2020 au 31 janvier 2021. Une redevance fluides et chauffage d'un montant de 1 000 € sera perçue par la commune et inscrite au budget.

N°2020-DEC-018 en date du 04 décembre 2020 : Participation de la ville à l'école Ste Foy, année scolaire 2020/2021 : enseignement maternel : 575.67 €, enseignement élémentaire : 465.24€

N°2020-DEC-019 en date du 05 novembre 2020 : Conclusion d'un emprunt de 1 400 000 € pour financer les investissements. Taux fixe d'intérêt 0,48% , durée 20 ans.

N°2020-DEC-020 en date du 17 novembre 2020 : Remboursement par la commune d'un montant de 219.60 € suite à des dégradations sur un véhicule (accotement). Les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN.

N°2020-DEC-021 en date du 17 novembre 2020 : Remboursement par la commune d'un montant de 183.08 € suite à des dégradations sur un véhicule (accotement). Les écritures correspondantes seront imputées au compte FIN 020/678 SIN.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal THIERRY

Lors de la dernière commission Finances, la présidente de la commission s'est étonnée d'apprendre des choses sur les réseaux sociaux.

Moi aussi, je m'étonne, j'ai découvert, sur les réseaux sociaux que notre collègue, conseiller municipal, avait été invité pour la visite du patrimoine de notre ville avec Thierry COUDERT qui est le Préfet de Seine et Marne. Il ne me semble pas que d'autres conseillers municipaux aient été invités.

Laurence PICARD

Vous parlez de quel conseiller ?

Pascal THIERRY

M. RIESTER, il est conseiller municipal ?

Laurence PICARD

Ok, c'est pas à ce titre qu'il était là.

Pascal THIERRY

Alors c'est la suite de mon intervention

Je m'étonne que le conseiller municipal de coulommiers, M. Franck RIESTER, était présent alors que les autres ne me semblent pas avoir été invités. Enfin, du moins de notre côté on n'a pas été invités. Peut-être ceux de la majorité ont été invités ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Non juste l'adjoint concerné, qui est M. BARDET.

Pascal THIERRY

Alors, moi je me pose la question de savoir ce qu'un ministre délégué au commerce extérieur peut avoir à faire visiter les bâtiments de la Ville de Coulommiers. Je me dis que peut-être on l'a invité en tant que Ministre. Voilà si c'est pas le conseiller, c'est le ministre délégué au commerce extérieur.

Alors vous m'expliquez la subtilité de cette invitation ? ma première question c'était ça.

Ensuite, j'en profite, n'étant pas hors sujet puisque nous sommes dans les questions diverses, de vous poser la question de savoir ce que le passage de notre collègue au ministère de la Culture avait amené pour notre commune ? Je me dis peut-être il est en décalage ? Il vient voir le patrimoine parce qu'il pense qu'il est encore ministre de la Culture ? Donc je ne sais pas, vous allez nous expliquer. Et j'en profite pour vous demander ce qu'il a fait pour la danse, les lettres, la sculpture, l'architecture, enfin tous les Arts pour notre ville avec son passage au ministère de la Culture.

Et enfin, je terminerais, on a eu un maire, un député maire qui s'appelait Guy DRUT qui était aussi un artiste dans son genre, puisqu'il était champion olympique, et je voulais rappeler que lui en passant au ministère de la jeunesse et sports nous avait ramené pour Coulommiers, une piste d'athlétisme. Et, je trouve que ça serait une très bonne idée, comme vous avez été l'adjointe de M. DRUT, on parle toujours à Coulommiers des terrains des sports des Capucins, moi j'aimerais que vous appeliez cet espace : Espace Sportif Guy Drut.

Laurence PICARD

Alors vous dire que cette visite patrimoniale avec notre Préfet était tout à faire bienvenue. Ça nous a permis de lui rappeler que dans le cadre du plan de relance nous avons un certain nombre de projets que nous avons déposés pour des financements. Et, nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que dans le prochain CPER (contrat de plan Etat/Région) nous allons pouvoir bénéficier de 800 000 € pour le Musée Municipal, la rénovation du Musée et la Grotte. Voyez par exemple, ça a peut être un lien avec le fait que notre conseiller municipal soit ministre.

(intervention inaudible)

Ça n'a pas de rapport avec, à quoi sert un ministre dans une ville ? Avoir un lien avec les services de l'Etat, bien sûr que ça a un rapport M. THIERRY. Bien sûr que ça a un rapport que le Préfet vienne à Coulommiers, avec le ministre pour faire une visite patrimonial pour qu'on lui parle de la maison des fromages, du musée et qu'on lui parle des sujets pour lesquels nous aimerions dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région avoir des financements.

Pascal THIERRY

Ça veut dire qu'un ministre délégué au commerce extérieur ne doit pas être très occupé alors !

Laurence PICARD

Non mais attendez, qu'est ce qu'on fait ? on dit - ah non non on en veut pas c'est pas le bon ministre, c'est pas le bon créneau, il nous faut pas les 800 000 € pour la rénovation du musée ! mais enfin, vous plaisantez ?

Pascal THIERRY

Je ne plaisante pas, j'essaie de comprendre.

Laurence PICARD

J'espère que vous avez compris.

Pascal THIERRY

Il aurait été ministre de la culture, j'aurai pu comprendre.

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Laurence PICARD

Non mais attendez, je crois que vous ne croyez même pas à ce que vous êtes en train de dire ! c'est pas possible !

Pascal THIERRY

Mais bien sûr que si ! En gros, il était là pour nous faire avoir une petite subvention ?

Laurence PICARD

Je pense que ça peut servir aussi à avoir des visites de terrain, oui. Nous sommes entre territoires, aussi concurrents mais je vous le dis à chaque fois, sur les subventions c'est pareil, on essaie d'avoir un maximum de subventions. Si on les demande pas, parce que vous refusez quelques fois de voter, et bien d'autres territoires les auront. Nous, nous essayons de les avoir pour notre territoire, pour notre commune.

Oui et le fait d'avoir un ministre dans notre conseil municipal c'est extrêmement important, oui.

Y a-t-il d'autres questions ?

Pascal THIERRY

Vous n'avez pas répondu aux autres questions.

Laurence PICARD

C'est un peu tout sur le même sujet, non ?

Pascal THIERRY

D'ailleurs en tant que ministre de la culture, il n'a rien fait quoi ?

Laurence PICARD

Mais le musée c'est pas le ministère de la culture ? quel rapport ?

Mais le musée : 800 000 €, M. THIERRY !

Pascal THIERRY

Ça y est j'ai entendu.

Laurence PICARD

Ah tant mieux !

Pascal THIERRY

Et pour le terrain de sports Guy DRUT ?

Laurence PICARD

Alors ça vraiment ? oui pourquoi pas ! mais c'est pas grâce à vous s'il doit s'appeler terrain de sports Guy DRUT, je ne suis pas sûr que (interrompue)

Pascal THIERRY

On est là aussi pour vous donner des idées, la rue piétonne vous avez pris l'idée. Enfin, il y a quelques idées comme ça qui sont intéressantes.

Laurence PICARD

On en a, ne vous inquiétez pas !

D'autres questions ?

Alors entendez-vous parce que je vous rappelle le règlement. Questions orales ou écrites, les conseillers municipaux peuvent à chaque séance du conseil, doit déposer une question écrite,

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

dans ce cas elle devra parvenir en Mairie au moins 48 heures avant la séance, soit exposée après la dernière délibération des questions inscrites à l'ordre du jour, des questions dans la limite de 2 par représentation politique. Vous en avez déjà posé au moins une.

Pascal THIERRY

Moi j'en ai posé une mais on a pas de groupe déclaré.

Laurence PICARD

Ah si, vous m'envoyez des mails au nom du groupe. Alors faut arriver à vous poser les questions dans le bon sens. Au lieu de vous occuper de nous donner des idées, essayer de savoir qui vous êtes ! ça sera mieux pour tout le monde.

Donc une deuxième question ? ce sera la dernière.

Aude CANALE

Oui, il y a un an à peu près je demandais à votre prédécesseur ce qu'il en était du quartier de Vaux ? Et elle me répondait en conseil municipal, exactement elle m'a dit : nous nous en occupons, il y a des réunions qui sont prévus, nous avons un problème de pollution etc.

Aujourd'hui le quartier de Vaux se meure au niveau des commerces, nous avons appris que non seulement il n'y avait plus de supérette mais en plus la boulangerie va cesser son activité, la coiffeuse aussi, j'imagine que la Pharmacie suivra.

Le marché de Mme MOTOT je ne sais pas où on en est ? Je vous avoue que je ne vais pas forcément le jeudi matin à Vaux.

Voilà, y a-t-il des avancées sur le quartier de Vaux ?

Laurence PICARD

Je constate avec tristesse, que vous n'avez pas lu ma dernière Lettre du Maire.

Aude CANALE

Ah je suis désolée, parce que j'ai beaucoup de courrier et c'est pas la Lettre du Maire que je lis en premier.

Laurence PICARD

C'est trop bête parce que vous sauriez donc qu'à partir de... quel date ? il y a une épicerie qui s'installe à Vaux ; donc ils essayaient de s'installer avant la fin décembre mais ce sera début d'année. Quand le bureau de tabac cessera son activité il y a une permanence postale qui va être installée et 3^{ème} chose, il y aura un dépôt de pain. Donc, en attendant que le centre, parce les travaux vont être longs, le permis de construire est sur le point d'être déposé, on essaie d'organiser au mieux. Donc, c'est une bonne nouvelle qu'il y ait une épicerie qui ouvre à Vaux.

Aude CANALE

Ok, donc vous remplacez un petit supermarché par une épicerie, une boulangerie par un dépôt de pains c'est ça ?

Laurence PICARD

Oui et une présence postale.

Pierre MAIREY

Je vais vous poser une question de manière terre à terre, j'ai été questionné pour savoir si l'association communal Sports et Santé, si elle existe toujours, par rapport à la période que nous vivons, est-ce qu'on peut penser qu'elle existera toujours ?

Laurence PICARD

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle existe toujours, c'est même une de celle qui vit le mieux puisque sur prescription médical on peut faire appel à cette prestation.

Daniel BOULVRAIS

Cette association fonctionne et comme dit Mme le Maire c'est celle qui fonctionne le mieux, puisque suivant les prescriptions médicaux les gens peuvent faire de l'exercice.

Pierre MAIREY

Et vous avez un coach ?

Laurence PICARD

Oui bien sûr, un responsable.

Pierre MAIREY

Ok merci. Au niveau de la voirie je voulais vous dire le manque de trottoirs, vous savez cette route qui passe devant le laboratoire et en face de l'Uzine, il n'y a pas de trottoirs je crois tout le long de cette route. J'ai croisé la dernière fois, une personne handicapée, en fauteuil. Y a-t-il quelque chose de prévu ? Est-ce que ça dépend du Département ?

Laurence PICARD

C'est un cabinet de radiologie. Non ça ne dépend pas du tout du Département.

Pascal FOURNIER

Je peux répondre sur ce qui c'était passé dans le passé. On avait commencé à aménager effectivement une bande viabilisée pour permettre aux piétons de se déplacer. Ça fait partie des choses sur lesquelles on continue de réfléchir et c'est toujours contraint aux décisions, à l'arbitrage et aux choses sur lesquelles on peut investir. On l'avait aménagé pour que l'on puisse se rendre à l'E-lab en ayant les pieds au sec.

Petit complément sur ce qui s'est dit tout à l'heure M. IBRAHIM, nous avons 8 véhicules électriques. On continue d'investir cette année même, nous avons acheté un fourgon électrique. Les 2 véhicules du parc des sports et du cimetière sont des goupils eux aussi électriques.

Laurence PICARD

Merci de ces précisions.

(intervention inaudible)

Mais non, le règlement a toujours été comme ça. Ecoutez moi je ne sais pas quand Mme THEBAULT m'envoie des mails elle signe le groupe Coulommiers en Commun. C'est qui ce groupe ?

Non, c'est signé le groupe Coulommiers en Commun. Ah mais écoutez, petite erreur de frappe plus petite erreur de frappe c'est un peu n'importe quoi quand même ! Donc,organisez vous.

Chaque fois que vous avez voté ensemble, j'ai dit le groupe Coulommiers en Commun !

Coralie CHAMOIS

En plus, c'est une question vraiment toute bête

Laurence PICARD

Allez-y pour votre question

Coralie CHAMOIS

Merci beaucoup. J'ai noté qu'on avait créé une délégation pour le droit des femmes et de la famille en juin dernier, je voulais savoir ce qu'il en était de cette délégation ? S'il y a eu des

VILLE DE COULOMMIERS - DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

réunions de travail ? Si je pouvais y participer ? Et comment on pouvait travailler ensemble sur cette question qui m'intéresse ?

Laurence PICARD

Vous n'étiez pas là au dernier conseil ? Ah c'est pour ça. Mme Sonia ROMAIN qui est notre conseillère déléguée aux droits des femmes a fait tout un exposé mais effectivement ça communique pas dans le groupe !

Coralie CHAMOIS

Voyez on n'est pas un groupe. On est un collectif de citoyens indépendants.

Laurence PICARD

C'est très bizarre.

Aude CANALE

Agir et la République en Marche c'est pas un groupe non plus, c'est pas tout le temps pareil !

Laurence PICARD

Je ne vois pas le rapport.

Alors vous voulez qu'on recommence, ou vous rencontrerez Mme ROMAIN ?

Sonia si tu veux dire en quelques mots où tu en es.

Coralie CHAMOIS

Je suis désolée de vous faire répéter, dites moi quand on peut se rencontrer.

Sonia ROMAIN

Effectivement on en a discuté avec Mme Aude CANALE la dernière fois. Normalement il va y avoir une réunion le 21 décembre, c'est un groupe de travail qui va se mettre en place. C'est pas encore bien défini. Si vous voulez y participer, n'hésitez pas au contraire, toutes les bonnes idées sont les bienvenues. On va retenir 2 dates qui seront le fil rouge des manifestations de l'année : le 25 novembre et le 8 mars pour la journée de la femme. Là il y aura un groupe de réflexion qui va permettre de travailler là-dessus pour pouvoir faire quelque chose de pertinent.

Laurence PICARD

Merci Sonia.

Bien.

Mme THEBAULT c'est pour quoi encore ?

Emilie THEBAULT

(Intervention inaudible)

Laurence PICARD

Par écrit alors ? ou on verra la prochaine fois. On a déjà utilisé tout notre quota de patience.

Merci et bonne soirée.

La séance est levée à 21h20.